



Organisation
internationale
du Travail



Initiative Régionale
Amérique Latine et les Caraïbes
Sans Travail des Enfants



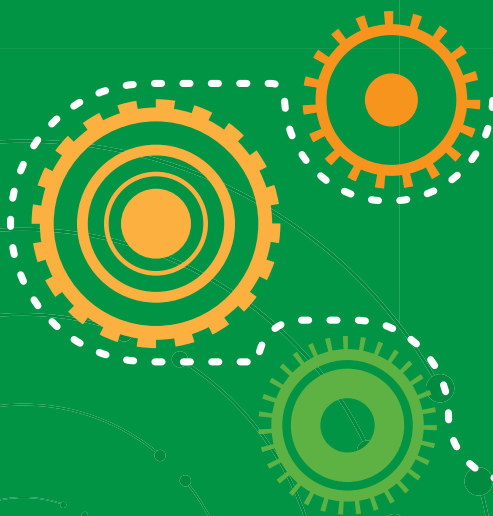
NATIONS UNIES

CEPALC

MODÈLE D'IDENTIFICATION DU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS



SYSTÉMATISATION DE LA
MISE EN ŒUVRE DANS NEUF PAYS
D'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES



Copyright © Organisation internationale du Travail 2021
Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

FUNDAMENTALS

Modèle d'identification du risque de travail des enfants. Systématisation de la mise en œuvre dans neuf pays d'Amérique latine et les Caraïbes / Organisation internationale du Travail, Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS), Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Lima: OIT, 2021.

ISBN: 978-92-2038889-1 (Web PDF)

Également disponible en anglais: Child Labour Risk Identification Model. Systematization of implementation in nine countries in Latin America and the Caribbean.

ISBN: 978-92-2037012-4 (Web PDF)

Également disponible en espagnol: Modelo de Identificación del Riesgo de Trabajo Infantil. Sistematización de la implementación en nueve países de América Latina y el Caribe.

ISBN: 978-92-2037010-0 (Web PDF)

REMERCIEMENTS

Cette publication a été élaborée par Valentina Cortínez, consultante, pour la CEPALC-OIT, et coordonnée par Andrés Espejo, de la division du développement social de la CEPALC, et par Ana López Castelló du Bureau de FUNDAMENTALS à Lima.

Le présent rapport de l'OIT a été financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement (AACID) par le biais des accords RLA/17/11/ESP et RLA/16/02/ESP et par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) par le biais des accords RLA/17/01/ESP et RLA/14/04/SPA. La conception de la publication a été rendue possible grâce au financement du département du travail des États-Unis (USDOL) dans le cadre de l'accord GLO/18/19/USA, qui soutient l'Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants.

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de l'AACID, de l'AECID et de l'USDOL. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernements de l'Espagne et des États-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Visitez notre site web: www.ilo.org/travaildesenfants

Disponible seulement en version PDF
Photocomposition par Angélica Mori, Lima, Pérou



Remerciements

Ce document est l'un des résultats du projet CEPALC-OIT "Investigación para la acción: acelerando la reducción del trabajo infantil en América Latina y el Caribe" (Recherche pour l'action : Accélérer la réduction du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes), une action inter-agence promue par l'OIT en sa qualité de Secrétariat technique de l'Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants, qui cherche à générer des connaissances pour améliorer la prise de décision politique visant la prévention et l'élimination durable du travail des enfants dans la région.

Le rapport a été préparé par Valentina CORTÍNEZ, consultante de la CEPALC-OIT, coordonné par Andrés ESPEJO, responsable des Affaires sociales de la Division du développement social de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Nous remercions Ana LÓPEZ CASTELLÓ, María OLAVE et Noortje DENKERS du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour leurs précieux commentaires sur les versions précédentes de ce document. Nous remercions également Alejandra GONZÁLEZ (Chili), César MARCHÁ et Hugo ROMERO (Colombie), Esmirna SÁNCHEZ (Costa Rica), Claudia PENELEU (Guatemala), Susana CASADO (Mexique), María Kathia ROMERO (Pérou), Soledad VILLAFANE (CEPALC-Buenos Aires), Resel MELVILLE (OIT-Caraïbes) et Maria Cláudia FALCÃO (OIT-Brésil), ainsi que tous les principaux acteurs publics et privés qui ont participé en partageant leur expérience sur la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants dans leur pays.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

1 Origine des modèle d'identification du risque de travail des enfants 6

2 Mise en œuvre des modèles de risque dans neuf pays de la région 13

2.1 Antécédents 14

2.2 Étapes de la mise en œuvre des modèles 15

2.3 Défis et nœuds critiques dans la mise en œuvre des modèles de risque 17

2.4 Facilitateurs de la mise en œuvre des modèles de risque 21

2.5 Bonnes pratiques 24

3 Résultats de la mise en œuvre des modèles de risque 27

4 Recommandations 32

5 Expérience de la mise en œuvre des modèles par pays 34

5.1 Argentine 35

5.2 Brésil 37

5.3 Chili 38

5.4 Colombie 40

5.5 Costa Rica 42

5.6 Guatemala 45

5.7 Jamaïque 47

5.8 Mexique 49

5.9 Pérou 51



Introduction

De 2016 à ce jour, dans le cadre d'un effort conjoint entre l'Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants (IR), l'Organisation internationale du travail (OIT) - par le biais de son bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes - et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), un outil d'identification du risque de travail des enfants a été conçu et mis en œuvre.

Ce processus a conduit au développement du **Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE)**, un outil qui permet, sur la base des informations statistiques existantes dans les pays, d'identifier les territoires les plus exposés au travail des enfants et d'estimer le poids de différents indicateurs associés. Par la suite, l'**Indice de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI)** a vu le jour, un outil complémentaire qui synthétise un ensemble de variables issues des registres administratifs et liées au risque de travail des enfants.

Avec l'application de ces deux instruments, l'IR cherche à contribuer au renforcement des politiques et des réponses nationales et locales pour agir dans les territoires les plus vulnérables au travail des enfants et accélérer son élimination.

Le rapport suivant systématise la mise en œuvre des modèles dans neuf pays : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique et le Pérou, dans le but de mettre en valeur l'expérience et de fournir des éléments pour des applications futures. Le document décrit les processus et actions menés depuis la conception de l'idée jusqu'à sa mise en œuvre, et identifie les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques du processus dans chaque pays.

Bien que tous les pays aient mis en œuvre le même modèle (l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, la Jamaïque et le Mexique, le MIRTE ; et le Chili et le Costa Rica, l'IVTI), la diversité des contextes politico-institutionnels et les caractéristiques du travail des enfants dans chaque pays offrent un large éventail d'expériences et d'enseignements tirés qui sont pertinents à la fois pour l'Initiative Régionale elle-même et pour d'autres institutions et réseaux intéressés à appliquer ces outils à l'avenir.

Le rapport est divisé en cinq sections. La première explique l'origine des modèles de risque MIRTE et IVTI, en soulignant les processus, les instances et les questions qui ont conduit à l'élaboration de ces instruments. La deuxième décrit les moments de mise en œuvre des modèles et analyse les défis, les facilitateurs et les bonnes pratiques de l'expérience dans les pays. Les troisième et quatrième sections présentent respectivement les résultats et les recommandations. Enfin, la cinquième section fournit une brève description de l'expérience de chaque pays, en soulignant les particularités de la mise en œuvre du modèle dans chaque pays et les contextes institutionnels.

Cette étude a été préparée sur la base d'un examen des documents et d'entretiens semi-structurés avec les acteurs clés de la mise en œuvre des modèles dans chaque pays, ainsi qu'avec l'équipe technique responsable à la CEPALC et à l'OIT.

The background is a vibrant green with abstract white and orange geometric patterns. A large orange circle is partially visible on the left side. A white dashed line runs horizontally across the middle, and another white dashed line runs vertically from the bottom center. A small orange circle is located in the upper right quadrant. The overall design is modern and technical.

1

ORIGINE DES MODÈLE D'IDENTIFICATION DU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS

PRÉVENIR, ARTICULER ET TERRITORIALISER LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS POUR ACCÉLÉRER SA RÉDUCTION : LES DÉFIS QUI DONNENT LIEU AUX MODÈLES DE RISQUE



En 2013, l'Amérique latine et les Caraïbes ont dû relever un défi majeur pour atteindre l'objectif d'élimination du travail des enfants et de protection des adolescents dans les travaux autorisés. Bien que la région ait fait des progrès dans la réduction du travail des enfants, le rythme s'était ralenti et une augmentation du travail dangereux des enfants était constatée¹.

Ces deux éléments de preuve ont tiré la sonnette d'alarme et incité à revoir les stratégies mises en place et l'efficacité des résultats obtenus. Le modèle d'intervention mis en œuvre jusqu'alors - essentiellement axé sur la promotion de politiques, de programmes et de services publics de protection² de nature nationale - avait été efficace, mais montrait ses limites. Face à ce constat, deux alternatives ont été identifiées : continuer avec la stratégie éprouvée ou ouvrir un espace avec les pays pour réfléchir à de nouvelles façons d'aborder le travail des enfants dans la région.

Ainsi, dans le cadre de la IIIe Conférence mondiale sur le travail des enfants (Brasilia, 2013), le gouvernement du Brésil a convoqué les gouvernements des 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes présents à l'événement pour discuter de la possibilité d'initier une nouvelle phase de travail afin de stimuler l'action et d'améliorer la performance des politiques pour parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016³. Entre octobre et décembre de la même année, les 12 pays ont formé le **groupe promoteur**⁴ pour concevoir une nouvelle réponse visant à surmonter la stagnation de la réduction du travail des enfants et à progresser vers son élimination durable dans la région.

1 Selon la convention n° 182 de l'OIT et sa recommandation n° 190, les travaux dangereux sont tous les travaux qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

2 « L'approche de protection vise à rétablir les droits des garçons, filles et adolescents engagés dans le travail des enfants en : i) retirant du travail les garçons, filles et adolescents n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi ; ii) retirant les adolescents des travaux dangereux ; et iii) remplaçant ces activités par un travail protégé ou des alternatives de formation appropriées » (Initiative Régionale, n.d. p. 3).

3 Il convient de noter qu'à cette époque, l'objectif d'éliminer le travail des enfants était fixé, au niveau mondial, pour 2016 dans la feuille de route de La Haye et, au niveau mondial, pour 2020, dans l'Agenda continental pour le travail décent. À l'époque, les Objectifs de développement durable (ODD, 2015) n'avaient pas encore été adoptés, parmi lesquels figurait la Cible 8.7, qui appelle à « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 ».

4 L'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay.

Ainsi, en 2014, dans le cadre de la 18e Réunion régionale américaine de l'OIT (Lima, Pérou), 24 pays de la région ont signé la **Déclaration de constitution de l'Initiative régionale Amérique latine et des Caraïbes sans travail des enfants**⁵, un instrument de coopération intergouvernementale et tripartite qui réunit actuellement 30 pays de la région⁶ engagés à mettre fin au travail des enfants d'ici 2025. Fin 2014, l'Initiative disposait déjà d'un cadre de gestion approuvé définissant les objectifs, les résultats attendus et les lignes d'action⁷, ainsi que d'un premier plan de travail 2014-2015. Elle avait également défini une structure opérationnelle⁸ et des domaines d'intervention prioritaires⁹.

Le travail en cours de l'Initiative a été renforcé en 2015 par l'adoption des **Objectifs de développement durable (ODD)** et l'ajout de la **Cible 8.7**, qui appelle à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé ».

Le travail en cours de l'Initiative a été renforcé en 2015 par l'adoption des **Objectifs de développement durable (ODD)** et l'ajout de la **Cible 8.7**, qui appelle à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ».

Ainsi, l'**Agenda 2030** fait de l'élimination du travail des enfants une priorité mondiale qui a donné une plus grande légitimité, pertinence et importance à ce sur quoi l'Initiative Régionale travaillait.

S'appuyant sur l'élan donné par les ODD, l'Initiative conçoit en 2015 le **Cadre accélérateur des politiques (MAP)**¹⁰, une stratégie qui vise à contribuer à l'accélération de la réduction du travail des enfants d'ici 2025. Le MAP introduit des innovations dans les approches classiques de l'élimination du travail des enfants, en proposant **l'articulation des services et la territorialisation de la politique comme nouveaux accents**. Ces deux approches cherchent à tirer parti des investissements existants de l'État en organisant efficacement l'éducation, la santé, la protection sociale et d'autres services au niveau des gouvernements sous-nationaux afin d'empêcher les garçons, filles et adolescents de travailler.

5 Voir : <https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/Declaracion-IR-es.pdf>

6 Les 30 pays sont : Antigua et Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Surinam, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

7 Voir : <https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/iniciativa-regional-documento-marco.pdf>

8 Voir : <https://www.iniciativa2025alc.org/es/ir/comotrabajamos>

9 Voir : <https://www.iniciativa2025alc.org/accelerar/>

10 Pour plus de détails, voir : http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/estrategia-para-acelerar-la-reduccion-del-trabajo-infantil-en-alc-al-2025_0_0.pdf

Compte tenu de ces nouvelles orientations, et afin de tirer parti de la capacité du système des **Nations Unies** dans la région, **l'OIT a promu un partenariat avec la CEPALC** pour aider à rendre opérationnel le modèle d'intervention conçu par l'Initiative. Cette alliance est considérée comme vertueuse à plusieurs égards : i) elle renforce la légitimité de l'Initiative Régionale grâce au travail conjoint de l'OIT et de la CEPALC ; ii) elle augmente la capacité technique en renforçant la composante de génération de connaissances grâce à l'expérience de la CEPALC ; et iii) elle favorise l'adhésion d'autres secteurs gouvernementaux des pays avec lesquels la CEPALC partage une trajectoire de travail.

À ce jour, l'action inter-agence de l'OIT et de la CEPALC a abouti à : i) une étude régionale sur l'inégalité ; ii) la conception de deux modèles de risque de travail des enfants ; et iii) un processus institutionnalisé d'assistance technique dans neuf pays de la région pour la mise en œuvre des modèles de risque.

LES MODÈLES D'IDENTIFICATION DU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS



La première action menée à bien dans le cadre de la collaboration entre l'OIT et la CEPALC a été la réalisation d'une étude intitulée « Travail des enfants, pauvreté et inégalité », qui - sur la base d'une analyse documentaire - a identifié les déterminants du travail des enfants (facteurs de risque et de protection) et les expériences d'application de ces déterminants dans les modèles statistiques. Un résultat important de l'étude a été de comprendre que les déterminants du travail des enfants ne sont pas distribués de manière homogène au sein des pays, mais sont plutôt concentrés dans certains territoires. Par conséquent, le risque d'entamer une trajectoire de travail des enfants est lié au lieu de vie des garçons, filles et adolescents.

À l'issue de cette étude, une première idée a émergé pour ce qui deviendrait plus tard le **Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE)** : développer un instrument qui permette, sur la base des informations statistiques disponibles dans les pays, d'estimer au niveau sous-national le risque d'entrée des garçons, filles et adolescents dans le travail des enfants. Ce fut un défi car les statistiques sur le travail des enfants dans les pays ne permettent pas une ventilation au-delà de la première division administrative du pays (région, province, département), c'est-à-dire qu'elles empêchent les estimations au niveau local (municipalité, centre de population, canton, etc.). Pour y répondre, la CEPALC propose de développer un outil qui intègre les statistiques sur le travail des enfants aux recensements de la population et aux informations administratives afin d'estimer le risque de travail des enfants au niveau territorial.

En août 2016, les résultats de l'étude et l'idée de l'outil ont été présentés lors d'un atelier d'experts convoqué par l'Initiative Régionale¹¹, et en novembre de la même année, lors de la IIIe Réunion présentielle du réseau des points focaux de l'Initiative Régionale¹², une première version du MIRTE a été présentée, qui comprenait les résultats d'un exercice d'application pilote utilisant les données de la République dominicaine. Ce pilote a permis d'identifier, par le biais de cartes, les territoires où le travail des enfants était le plus susceptible de se produire, ainsi que le poids de divers indicateurs de risque dans ces territoires. Le MIRTE a suscité l'enthousiasme et l'intérêt du réseau des points focaux qui a approuvé sa poursuite¹³.

Suite à cet événement, le MIRTE a été présenté dans de multiples instances qui ont contribué à améliorer la proposition initiale jusqu'à ce qu'elle devienne un modèle robuste et flexible pouvant être appliqué dans différentes réalités dans les pays qui composent l'Initiative. Entre août 2016 et mars 2017, le modèle a fait l'objet d'un processus de validation auquel ont participé des experts de l'Agence brésilienne de coopération (ABC), de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), du Département du travail des États-Unis (USDOL), de la Fédération ibéro-américaine des ombudsmans (FIO)-projet GIZ, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), du programme Understanding Children's Work (UCW), ainsi que des spécialistes et statisticiens de l'OIT elle-même et de la CEPALC.

Enfin, la conception du **Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE)** a été complétée, un outil qui permet, sur la base des informations statistiques existantes dans les pays, d'identifier les territoires les plus exposés au travail des enfants et d'estimer le poids des différents indicateurs associés. Son objectif est de renforcer la conception des politiques publiques en fournissant des informations ventilées au niveau sous-national qui permettent de cibler et de définir des interventions pertinentes pour interrompre la trajectoire du travail des enfants.



11 Atelier d'experts. Analyse et validation du Cadre d'accélération des politiques pour la réduction du travail des enfants dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. 2-3 août 2016, Lima, Pérou. Des représentants tripartites du réseau des points focaux de l'Initiative Régionale et des experts de l'OPS, de la GIZ, de l'USDOL et de l'AECID ont participé.

12 Un défi partagé. Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants en 2025. Troisième Réunion présentielle des Points focaux de l'Initiative Régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants Du 28 novembre au 2 décembre 2016, Fortaleza, Brésil.

13 Voir : https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/memoria_IIIReunionPresencialIR2016_VF.pdf

Depuis avril 2017, le processus de mise en œuvre a débuté dans un groupe de pays ayant formalisé leur intérêt pour l'application du modèle et répondant à un ensemble de critères de faisabilité de base définis par l'OIT et la CEPALC. La participation de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique et du Pérou, qui étaient les pays pilotes, a été formalisée. Le processus et les résultats ont permis de renforcer et d'assouplir le modèle afin de répondre aux différentes réalités de chaque pays. Les résultats obtenus ont été présentés lors de la IVe Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants (Buenos Aires, novembre 2017)¹⁴.



Mi-2018, le Chili, le Costa Rica, la Jamaïque et le Guatemala ont rejoint la mise en œuvre des modèles de risque, et plus récemment, début 2020, le Paraguay. Au cours de ce processus, une proposition alternative au MIRTE a été développée, appelée **Indice de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI)**, en réponse aux particularités de certains pays qui rendaient impossible la mise en œuvre du modèle original. Cet outil cherche à synthétiser un ensemble de variables issues des registres administratifs et liées au risque de travail des enfants, afin d'identifier les territoires les plus vulnérables. Cette méthodologie a permis de répondre à la demande de mise en œuvre du Chili et du Costa Rica.

Plusieurs éléments font du MIRTE et de l'IVTI une initiative innovante par rapport aux autres actions visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants. Premièrement, il s'agit d'un instrument qui soutient une stratégie préventive, visant à intervenir sur les facteurs associés à une plus grande prévalence du travail des enfants afin d'interrompre la trajectoire des garçons, filles et adolescents vers une entrée précoce sur le marché du travail. Deuxièmement, le modèle repose sur une vision territoriale du travail des enfants, étant entendu que les facteurs qui expliquent sa plus grande présence ne sont pas répartis de manière homogène dans les pays. Cette approche territoriale implique un changement d'orientation dans l'approche du problème et dans la recherche de solutions, car elle favorise le passage des politiques publiques nationales à la conception d'actions au niveau local. Troisièmement, elle renforce une approche multi-causale du travail des enfants, ce qui, en termes institutionnels, se traduit par des interventions intersectorielles et interinstitutionnelles qui vont au-

¹⁴ Voir : <https://www.iniciativa2025alc.org/child-labour-risk-model/>

Chaque pays a suivi un parcours de mise en œuvre différent, au sein de la même structure, en adaptant le processus à la particularité de son contexte politique et institutionnel.

delà de l'approche traditionnelle. Enfin, le fait que le MIRTE soit apparu comme une réponse à un diagnostic collectif posé par les responsables de l'agenda pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans la région est également un aspect très novateur et explique en partie son succès, qui se traduit par un niveau élevé d'appropriation et d'utilisation de l'outil dans les pays où il a été mis en œuvre.

Tout au long de ce rapport, les aspects communs qui ont caractérisé le processus de mise en œuvre des modèles de risque dans les différents pays, et qui ont été essentiels à leur développement, seront mis en évidence. En ce sens, il est pertinent de noter que chaque pays a suivi un parcours de mise en œuvre différent, au sein de la même structure, en adaptant le processus à la particularité de son contexte politique et institutionnel. Ainsi, les outils et processus d'assistance technique ont été adaptés, en appliquant différents niveaux de dialogue et de coordination interinstitutionnelle.



2

MISE EN ŒUVRE DES MODÈLES DE RISQUE DANS NEUF PAYS DE LA RÉGION

2.1 Antécédents

En avril 2017, l'application pilote des modèles MIRTE et IVTI (ci-après, les modèles de risque) a été lancée dans un groupe de pays qui ont exprimé leur intérêt à participer et qui ont satisfait à un ensemble de critères de faisabilité de base définis par l'OIT et la CEPALC, notamment : i) disposer d'informations pertinentes, actualisées et accessibles ; ii) avoir la volonté politique de l'autorité compétente de chaque pays ; et iii) allouer des ressources institutionnelles et techniques au processus. Ce premier groupe était composé de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique et du Pérou, auxquels se sont joints plus tard le Guatemala, la Jamaïque, le Chili et le Costa Rica.

La stratégie de travail avec les pays pilotes avait deux objectifs : i) valider l'outil dans la pratique afin d'identifier les ajustements et de l'optimiser, et ii) motiver les autres pays membres de l'Initiative en partageant les progrès et les résultats de l'expérience. Ce partage a été réalisé en intégrant aux réunions mensuelles de l'Initiative Régionale le suivi des progrès de la mise en œuvre des modèles et en promouvant les échanges sud-sud entre les pays.

Suite aux manifestations d'intérêt du Chili et du Costa Rica, il a été identifié que l'outil MIRTE, qui était en cours d'expérimentation dans le premier groupe de pays, n'était pas l'outil le plus approprié pour les caractéristiques du travail des enfants et la disponibilité des informations dans ces pays¹⁵. Pour ces raisons, il a été décidé de concevoir un outil complémentaire appelé Indice de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI), qui a d'abord été appliqué au Chili, puis au Costa Rica entre 2018 et 2019.

Il existe donc un large éventail d'expériences qui, d'un point de vue global, révèlent les aspects centraux nécessaires à la mise en œuvre réussie des modèles, au-delà des spécificités de chaque pays.

Ci-après, la mise en œuvre des deux modèles dans les neuf pays est analysée de manière intégrée. Il convient de noter que tous les pays ont suivi un parcours similaire, bien que dans des contextes politiques, techniques, financiers et institutionnels différents. Il existe donc un large éventail d'expériences qui, d'un point de vue global, révèlent les aspects centraux nécessaires à la mise en œuvre réussie des modèles, au-delà des spécificités de chaque pays.

¹⁵ Dans le cas du Costa Rica, ils avaient une faible proportion de travail des enfants, donc le MIRTE avait une marge d'erreur élevée. Dans le cas du Chili, il n'y avait pas d'enquête sur le travail des enfants ni de recensement actualisé.

2.2 Étapes de la mise en œuvre des modèles

Afin d'exécuter les modèles, d'obtenir les cartes territoriales des risques liés au travail des enfants et d'élaborer les fiches de caractérisation, une série d'actions et de coordinations ont été réalisées, qui peuvent être regroupées selon les moments suivants du processus de mise en œuvre :



a. Expression d'intérêt

L'OIT et la CEPALC ont élaboré un protocole pour l'application des modèles de risque, qui a commencé par une manifestation d'intérêt formelle sous la forme d'une lettre de la plus haute autorité en matière de travail des enfants dans chaque pays. Le protocole détaillait ce qui était requis pour faire partie du processus, engageant les pays à participer à chaque étape, ainsi qu'à allouer les ressources humaines nécessaires pour prendre les décisions techniques, préparer les informations, appliquer l'outil, utiliser les résultats obtenus pour améliorer les politiques de prévention et d'élimination du travail des enfants, et s'engager à mettre à jour périodiquement les cartes.



b. Sensibilisation auprès des différents secteurs du gouvernement

Suite à la manifestation d'intérêt, l'équipe technique inter-agences de l'OIT et de la CEPALC a fait une série de présentations (virtuelles et en présentiel) dans chaque pays pour expliquer aux acteurs clés les caractéristiques, les objectifs et la portée de l'outil.

Ces présentations avaient trois objectifs : i) clarifier les doutes sur l'outil, son utilisation réelle et potentielle ; ii) promouvoir l'implication d'autres autorités et acteurs gouvernementaux, partenaires sociaux ou organisations clés pour une approche préventive et articulée du travail des enfants ; et iii) promouvoir l'appropriation institutionnelle de l'outil pour l'utilisation des résultats et sa durabilité.



c. Élaboration des modèles

Afin de transférer les capacités techniques nécessaires à la construction et à l'exploitation du modèle, chaque pays a commencé par une formation technique des équipes statistiques, soit du ministère du travail, soit d'autres institutions impliquées dans le processus. Ensuite, l'identification et l'analyse des

déterminants du risque de travail des enfants qui feraient partie du modèle dans chaque pays ont été initiées. Dans certains pays, cette étape a été réalisée avec le point focal de l'Initiative Régionale et son équipe technique ; dans d'autres pays, des tables rondes, des groupes de travail ou des sous-commissions de la Commission nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants ont été créés¹⁶. Dans tous les cas, le point de départ a été un examen des preuves et de la documentation pertinente.

La mise en œuvre du modèle a également suivi des trajectoires différentes dans chaque pays. En Colombie, au Mexique et en Jamaïque, elle a été réalisée par les équipes des institutions publiques responsables elles-mêmes, avec le soutien technique de l'OIT-CEPALC. Au Brésil, au Chili, au Costa Rica et au Guatemala, elle a été gérée directement par l'OIT-CEPALC avec la participation des équipes techniques du ministère du Travail et d'autres institutions publiques impliquées dans le processus. En Argentine et au Pérou, elle a été réalisée par une société de conseil externe engagée à cet effet, en coordination avec les équipes techniques des ministères du Travail.

Une fois le modèle exécuté, plusieurs réunions techniques ont été organisées entre les équipes responsables du processus et l'OIT-CEPALC pour analyser, corriger et valider les résultats. En outre, des présentations ont été faites aux autorités des institutions publiques responsables afin d'obtenir leur soutien, de valider les résultats et de définir les prochaines étapes.



d. Résultats : caractérisation du territoire par des cartes et des fiches régionales

Cette étape a consisté à produire les cartes et les fiches¹⁷ sous-nationales (régionales, départementales, provinciales, etc.), qui décrivent les résultats des modèles de risque et caractérisent les territoires. En pratique, chaque pays dispose d'un fichier selon la division administrative correspondante, qui comprend des cartes identifiant le niveau de risque du travail des enfants par zone (faible, moyen, élevé) et caractérise les territoires sur la base d'autres indicateurs pertinents liés à la prévalence du phénomène.

16 Les commissions ou comités nationaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants sont les institutions intersectorielles chargées de coordonner, d'évaluer et de suivre les actions de prévention et d'élimination du travail des enfants dans le cadre des plans et politiques de prévention et d'élimination du travail des enfants dans les pays. Leur création s'inscrit dans le cadre de la proposition de l'Organisation internationale du travail (OIT) de créer des tables rondes avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin d'unir leurs forces pour faire face à ce problème social qui, en raison de sa complexité, nécessite une approche conjointe de ces secteurs.

17 Selon la division politico-administrative de chaque pays.

L'étendue des informations incluses dans les fiches d'information diffère d'un pays à l'autre. Certaines fournissent des données démographiques et socio-économiques générales, d'autres incluent des recommandations politiques à l'intention des gouvernements locaux, plusieurs contiennent des analyses de facteurs complémentaires, d'autres encore intègrent des informations qualitatives issues des consultations avec les institutions territoriales ou même intègrent des cartes qui regroupent les risques en fonction des *groupes* de territoires.



e. Diffusion

Une fois les cartes et les fiches obtenues, chaque pays a entamé une phase de diffusion avec des présentations des résultats dans des espaces intersectoriels tels que les commissions nationales, les commissions régionales, les équipes régionales du ministère du Travail et une présentation publique officielle des résultats. Dans d'autres, des réunions avec les maires et les gouverneurs ont été organisées pour présenter les résultats et promouvoir leur utilisation dans le cadre des processus de planification territoriale.

Dans un grand nombre de pays, la diffusion des résultats a été affectée par la crise liée à l'urgence sanitaire du COVID-19. Dans ce contexte, certaines présentations prévues comme des événements publics en présentiel sont devenues des présentations virtuelles et la diffusion au niveau sous-national a été repensée. En dépit de cette situation, il convient de souligner l'engagement politique et l'intérêt institutionnel qui ont été maintenus, même face à la gravité de la situation dans tous les pays.

2.3 Défis et nœuds critiques dans la mise en œuvre des modèles de risque



a. Collecte des informations

La grande majorité des pays ont rencontré des difficultés pour collecter les informations nécessaires à l'exécution des modèles. Dans plusieurs cas, ce qui était théoriquement prévu était incompatible avec l'accessibilité, la convivialité ou la qualité des données. Par exemple, bien que tous les pays disposaient d'informations très pertinentes pour les modèles provenant des registres administratifs, la manière dont elles étaient systématisées (hétérogènes entre les secteurs ou les institutions) empêchait leur utilisation. Dans le cas

des recensements et des enquêtes sur les foyers ou sur le travail des enfants, l'ancienneté des informations dans certains pays a empêché leur utilisation, et dans d'autres, les micro-données n'étaient pas accessibles au public.

Une autre difficulté commune était le délai d'obtention de ces informations, qui, dans la plupart des pays, étaient dispersées dans différentes institutions. Dans ce contexte, il a fallu suivre des voies formelles très bureaucratiques, en partie à cause de la sensibilité de l'information, mais aussi en raison de la résistance institutionnelle à les partager.

En outre, l'obtention d'informations à partir des registres administratifs d'autres institutions a nécessité un travail de sensibilisation supplémentaire pour comprendre pourquoi une institution publique qui ne travaille pas sur les questions de travail des enfants (par exemple, les ministères de l'Agriculture) disposait d'informations pertinentes pour les modèles.

Parmi les pays qui ont rencontré moins de difficultés dans ce domaine, un élément commun peut être identifié : le poids politique important de la Commission nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, qui a facilité l'obtention des informations. Les difficultés ont également été moindres dans les pays disposant de systèmes d'information intégrés (par exemple, le SISBEN en Colombie ou le Cadastro Único au Brésil), dans lesquels les données sont publiques ou dans lesquels les modèles ont été mis en œuvre par les institutions qui gèrent l'information.



b. Changements de gouvernement pendant la mise en œuvre des modèles de risque

La grande majorité des pays ont connu des changements dans l'administration de l'État au cours du processus de mise en œuvre des modèles. Si, dans tous les cas, les postes techniques responsables ont été maintenus, il a fallu faire face à des changements d'autorités dans toutes les institutions de l'État, et même, dans deux pays au moins, à des changements dans la structure du ministère du Travail lui-même.

En termes pratiques, cela signifiait sensibiliser à nouveau les autorités au modèle, ce qui retardait le processus. Dans certains cas, ces changements ont entraîné des remises en question de la méthodologie ou des résultats de l'exercice statistique concernant la réalité du pays, empêchant ou retardant la diffusion des résultats. Dans la plupart des pays, cependant, les modèles ont continué à être soutenus par les autorités et ont pu continuer à être mis en œuvre.



c. Tensions entre le secteur technique et le secteur politique

Les divergences entre la dimension technique et la dimension politique sont plus apparentes lorsqu'il s'agit de diffuser les résultats.

Les résultats des modèles permettent une interprétation rapide des zones du pays les plus exposées au travail des enfants. En ce sens, ils fournissent des informations politiquement sensibles dans la mesure où cela concerne les gouvernements sous-nationaux, en les leur indiquant et en leur transférant la responsabilité du problème. Pour cette raison, le processus de diffusion des résultats a été pour la plupart des pays un moment de tension entre le secteur technique et le secteur politique. C'est-à-dire entre les informations fournies par un modèle statistique et ce que ces informations impliquaient pour les gouvernements locaux et leurs autorités, en particulier pour ceux des territoires les plus critiques. Pour cette raison, la diffusion officielle des résultats a été retardée afin de les valider avec les gouvernements locaux et de trouver la meilleure façon de les communiquer.

Le principal défi était de construire un message positif sur des informations qui mettent en évidence un problème, d'éviter de stigmatiser les territoires et de ne pas entrer dans une logique de classement du risque de travail des enfants. De cette manière, une formation¹⁸ a été menée avec les gouvernements locaux pour l'interprétation des données, afin que les résultats des modèles puissent servir d'intrants dans l'élaboration des plans d'action locaux contre le travail des enfants. C'est-à-dire utiliser les résultats comme une opportunité d'action.



d. Communication et coordination

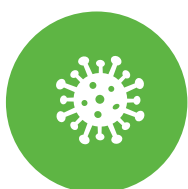
Pour certains pays, certains aspects de la mise en œuvre n'étaient pas aussi clairs au départ, ce qui a entraîné des difficultés de communication et de coordination tout au long du processus. Comme indiqué ci-dessus, le parcours de mise en œuvre a été similaire dans les neuf pays. Cependant, les différences des capacités techniques et institutionnelles des pays, ainsi que l'importance politique de la question, ont fait que le rôle joué par l'OIT et la CEPALC dans la mise en œuvre des modèles soit très variable. Dans certains pays, l'OIT et la CEPALC ont joué un rôle de premier plan en organisant, coordonnant et mettant

¹⁸ Certains pays sont encore dans ce processus, qui a été retardé par la crise du COVID-19. Le Secrétariat technique de l'Initiative Régionale s'efforce de réactiver le processus à distance, mais il fait face à des limitations de connectivité et une surcharge de travail pour les fonctionnaires et/ou les acteurs responsables.

en œuvre les modèles, tandis que dans d'autres, ces organisations se sont concentrées uniquement sur l'assistance technique.

Dans ce contexte, il y a eu dans certains pays un chevauchement des fonctions entre les équipes ministérielles en charge et les agences (OIT et CEPALC), ce qui a entraîné une confusion et une duplication des actions. Par exemple, la même institution a été invitée à fournir des informations plus d'une fois par différents canaux. Cela s'est également produit entre différentes institutions publiques partageant des fonctions dans le domaine du travail des enfants et impliquées dans l'application de modèles de risque, ce qui a généré une résistance et une méfiance entre elles.

D'autre part, certaines difficultés dans la planification du processus ont été identifiées. À titre d'exemple, plusieurs pays ont mentionné ne pas avoir eu suffisamment de clarté sur ce qui était nécessaire pour mettre en œuvre les modèles de risque ou sur les multiples réunions et arrangements requis. Ainsi, plusieurs pays soulignent que la capacité de leurs équipes était insuffisante pour la charge de travail impliquée, dans la mesure où elle a été réalisée avec la même équipe (il n'y a pas eu d'embauches spécifiques) et où il n'y a pas eu de calcul clair du temps requis.



e. Conjuncture provoquée par la crise du COVID-19

Pour la grande majorité des pays, la crise associée au COVID-19 et les mesures de distanciation sociale ont entraîné un blocage ou un retard dans le processus de diffusion des résultats. Plusieurs pays avaient prévu d'organiser des ateliers avec les équipes chargées du travail des enfants au niveau sous-national au cours du premier semestre 2020 afin de présenter et d'analyser les résultats des modèles, ainsi que de fournir un soutien technique pour l'élaboration de plans locaux de prévention et d'élimination du travail des enfants sur la base des informations fournies par les modèles.

Pour les pays qui avaient déjà soumis leurs résultats, la crise a affecté la projection de leur utilisation, car les gouvernements nationaux et sous-nationaux étaient préoccupés par les questions sociales, économiques et sanitaires. Toutefois, certaines équipes ont réussi à poursuivre la diffusion des résultats virtuellement et même à promouvoir leur utilisation, mais à un rythme plus lent.

2.4 Facilitateurs de la mise en œuvre des modèles de risque



a. Initiative Régionale : approbation, légitimité et inspiration

Comme indiqué, l'idée des modèles de risque a été développée dans le cadre de l'Initiative Régionale en réponse à un diagnostic collectif des pays membres sur la manière de progresser davantage dans l'élimination du travail des enfants. L'Initiative Régionale a donc joué un rôle central dès le départ et tout au long du processus de mise en œuvre.

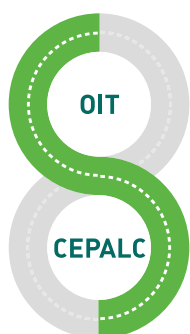
Du point de vue des points focaux et des équipes techniques, le fait que les modèles aient été promus par l'Initiative, qui bénéficie également du leadership de l'OIT et du soutien de la CEPALC, a conféré une légitimité et une crédibilité à la proposition. Cela a facilité l'adhésion des autorités politiques ainsi que des équipes techniques. En outre, en tant que membres de l'Initiative, les gouvernements s'engagent à adopter les mécanismes et les outils qui en découlent. Cela crée une certaine pression pour accepter le défi de la mise en œuvre du modèle et l'assurance qu'il s'agit d'un processus aux fondements solides.

Dans le même ordre d'idées, la centralité des modèles de risque dans le cadre de l'Initiative Régionale, en tant qu'outil opérationnel du Cadre accélérateur des politiques, a encouragé les pays à y adhérer. Le partage des progrès et des expériences des pays pilotes lors des réunions mensuelles de l'Initiative a suscité l'intérêt des autres pays et les points focaux disposaient de références plus concrètes sur la manière de mener à bien le processus et l'impact qu'il pouvait avoir. L'Initiative a également fait office de communauté d'apprentissage et d'espace de soutien pour ceux qui dirigent la mise en œuvre dans les pays.

D'autre part, l'Initiative a joué un rôle essentiel dans la socialisation du modèle dans des instances régionales et mondiales avec la présence d'autorités de haut niveau des différents secteurs gouvernementaux¹⁹. Ainsi, au moment où la

¹⁹ Le modèle a été présenté lors de la Deuxième Réunion de la Conférence régionale sur le développement social en Amérique latine et les Caraïbes, lors du IIIe Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, lors de la IVe Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, parmi d'autres événements d'importance régionale et mondiale.

proposition a été présentée au pays, les autorités - et non seulement celles liées aux questions du travail des enfants - étaient au courant de l'idée du modèle de risque, ce qui a ensuite facilité les dispositions pour sa mise en œuvre.



b. Assistance technique de l'OIT et de la CEPALC : engagement et flexibilité

L'assistance technique menée conjointement par l'OIT et la CEPALC a été cruciale dans les différentes phases de la mise en œuvre des modèles. L'engagement, la flexibilité et la qualité de l'assistance sont mis en avant.

En premier lieu, il convient de souligner le travail persistant de sensibilisation et de plaidoyer réalisé dans chacun des pays, en présentant la proposition dans différentes instances afin d'engager les volontés nécessaires. Il convient également de noter le transfert de compétences qui s'est exprimé dans l'organisation d'ateliers de formation sur les méthodologies et dans les forums de discussion sur les déterminants du travail des enfants dans chaque pays. L'accent est mis sur l'adaptabilité de l'assistance technique aux différents contextes institutionnels, ainsi que sur la souplesse d'adaptation du modèle original (MIRTE) dans les pays qui ne disposaient pas des informations nécessaires à son fonctionnement.

Enfin, la crédibilité des deux organisations a permis de réunir différents secteurs des gouvernements pour travailler sur ce processus et a facilité le travail de plaidoyer des points focaux.



c. Commission nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants

L'existence de commissions ou de comités nationaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants a été dans tous les pays une instance qui a facilité la mise en œuvre des modèles. Ces commissions sont composées de représentants de différents secteurs du gouvernement, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, de représentants d'institutions de la société civile et d'organisations internationales. Leur fonction est de promouvoir l'articulation des compétences et de coordonner les actions pour la conception et la mise en œuvre de la politique nationale dans ce domaine. En outre, dans la plupart des pays, cet organe a un corrélat au niveau local avec les comités d'état, régionaux et/ou départementaux, selon la division administrative respective.

La capacité de ces commissions à faciliter la mise en œuvre des modèles variait en fonction : i) des antécédents et de la légitimité de l'organe au niveau national ; ii) de l'autorité politique de ses membres ; et iii) de la diversité des ministères impliqués.

Indépendamment de cela, dans tous les pays où des commissions sont en place, elles ont constitué le principal mécanisme de coordination intersectorielle et ont facilité la mise en œuvre du modèle à des degrés divers. Dans certains cas, elles ont agi à titre consultatif. Dans d'autres cas, elles ont joué un rôle plus actif dans les discussions techniques et la gestion des informations, accélérant ainsi les processus bureaucratiques. Dans tous les cas, elles ont servi d'instance de diffusion et de plaidoyer, y compris au niveau sous-national, où elles ont été essentielles pour valider les résultats avec les acteurs locaux et pour former à l'utilisation des informations fournies par les modèles.



d. Équipes techniques

Un autre élément qui fait la différence dans le processus d'application des modèles, facilitant la mise en œuvre et l'appropriation, est la capacité technique des équipes chargées du travail des enfants. Sur ce point, il existe des différences importantes entre les pays. Certains disposent d'une très petite équipe, tandis que d'autres ont une équipe spécialisée pour compiler les statistiques sur le travail des enfants.

Les pays disposant d'équipes techniques plus solides dans le domaine des statistiques, ou dans lesquels les équipes statistiques du ministère du travail étaient plus impliquées, ont été des partenaires plus actifs dans l'assistance technique, tout en étant capables de s'approprier pleinement le modèle. Par exemple, dans plusieurs pays, une fois la méthodologie transférée, l'initiative a été prise de l'appliquer avec des données anciennes afin d'analyser l'évolution du risque de travail des enfants dans les territoires. D'autres pays prévoient déjà de le mettre à jour avec de nouvelles données.

L'engagement des équipes et surtout du Point Focal de l'Initiative Régionale a également été un facteur clé pour avancer tant dans la mise en œuvre des modèles que dans la projection de l'outil dans les politiques publiques en la matière.



e. Besoins des pays et expériences précédentes

Dans une mesure plus ou moins grande, tous les pays qui ont mis en œuvre des modèles de risque ont dû progresser dans le ciblage et la décentralisation de la politique de prévention et d'élimination du travail des enfants. En fait, certains pays avaient déjà réalisé des exercices statistiques similaires aux modèles de risque ou travaillaient à la production de statistiques désagrégées sur le travail des enfants.

Ce diagnostic clair a été fondamental pour que la proposition prenne tout son sens dans les pays, au point de l'institutionnaliser et même de la projeter au-delà du domaine du travail des enfants²⁰. Ainsi, il est clair que le fait qu'il s'agisse d'un outil peu coûteux, facile à reproduire et à mettre à jour, a favorisé son appropriation et son utilisation dans les pays.

2.5 Bonnes pratiques



a. Élaboration collective des modèles

Dans certains pays, la participation de larges secteurs du gouvernement a été encouragée à chaque moment où les modèles pouvaient faire l'objet de discussions. Par exemple, la définition des variables a été travaillée au sein des commissions nationales afin de discuter en détail des informations qui pourraient être intégrées et de l'institution étatique qui devrait les fournir. De même, une fois les résultats obtenus, ils ont été analysés collectivement, indiquant des modifications ou ajoutant des informations supplémentaires. La manière de publier et de diffuser les résultats a également été largement discutée.

Bien que cela puisse être lourd, le pari de ceux qui ont promu cette façon de travailler a été de partager la responsabilité avec tous ceux qui avaient des compétences en la matière, considérant que le sens final des modèles, en tant qu'outil d'une stratégie préventive, nécessitait l'implication et l'articulation des différents secteurs du gouvernement.

²⁰ Cela sera développé dans la section des résultats et des projections.

Cette stratégie a été couronnée de succès dans la mesure où elle a permis à un grand nombre de professionnels, et dans certains cas d'autorités, de prendre conscience de la méthodologie, de son objectif et de ses résultats, et de s'engager dans leur utilisation et leur diffusion.



b. Participation précoce des gouvernements sous-nationaux

Une autre stratégie innovante a consisté à impliquer les gouvernements locaux pendant le processus et pas seulement lorsque les résultats étaient finalisés. La principale action entreprise a été de présenter les résultats préliminaires aux gouvernements locaux, en interprétant et en incorporant conjointement les modifications. Dans certains pays, les autorités locales font partie de la commission nationale, elles ont donc été impliquées dans l'initiative dès le début.

Compte tenu du fait que les informations fournies par les cartes peuvent être menaçantes pour les autorités locales, le fait de les impliquer dès le début permet d'instaurer la confiance et de faciliter l'appropriation de l'outil, tout en étant techniquement pertinent du point de vue de ceux qui sont les plus proches du territoire.

Si l'objectif ultime de l'outil est qu'il puisse informer la prise de décision locale, permettant ainsi une action ciblée dans les endroits les plus exposés au travail des enfants, l'implication précoce des gouvernements locaux est impérative.



c. Analyse des résultats avec les équipes locales

Dans le même ordre d'idées, plusieurs pays ont développé une stratégie de diffusion qui comprend des ateliers pour analyser les résultats des modèles de risque avec les équipes locales, afin que les informations présentées par l'outil puissent être comprises et utilisées dans les plans locaux de prévention et d'élimination du travail des enfants.

En outre, ce processus a aidé les décideurs politiques au niveau central à acquérir une compréhension qualitative de la dynamique territoriale qui sous-tend le risque de travail des enfants dans le pays.



d. Transfert de la méthodologie

Le transfert complet de la méthodologie, en particulier aux pays qui disposent d'une équipe technique capable de reproduire l'exercice statistique, a également été identifié comme une bonne pratique de l'assistance technique de l'OIT et de la CEPALC. Des ateliers de formation ont été organisés dans plusieurs pays et tout le matériel nécessaire à la réplique (bases de données, syntaxe, etc.) a été transféré. En outre, un guide des modèles a été réalisé et il est disponible en anglais et en espagnol²¹.

21 Disponible sur : https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/modelo-de-identificacion-del-riesgo-de-trabajo-infantil_IR.pdf

3

RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES MODÈLES DE RISQUE

Le sens pratique de l'outil a renouvelé et dynamisé la politique publique sur le travail des enfants, encourageant la création de nouvelles actions, principalement au niveau local.

Au-delà des résultats concrets de la mise en œuvre des modèles dans chaque pays (les cartes et les fiches de caractérisation), il est important de considérer comme résultat tous les apprentissages, connaissances, incidences et nouvelles initiatives qui ont émergé du processus de mise en œuvre.

Premièrement, les informations fournies par les modèles ont permis aux équipes techniques des institutions publiques, aux niveaux central et sous-national, **d'évoluer vers une vision localisée du travail des enfants**, en approfondissant leur compréhension des dynamiques spécifiques qui sous-tendent le phénomène dans différents contextes territoriaux. Cela permet de fournir **des orientations plus précises** aux régions, rendant ainsi opérationnelle la décentralisation et permettant aux gouvernements locaux de prendre des décisions fondées sur des preuves. Le sens pratique de l'outil **a renouvelé et dynamisé la politique publique sur le travail des enfants**, encourageant la création de nouvelles actions, principalement au niveau local.

Deuxièmement, l'expérience de la mise en œuvre des modèles a permis aux équipes et aux autorités, **de reconnaître les fenêtres d'opportunité pour avancer dans la prévention et la réduction durable du travail des enfants**, non seulement parce que les informations leur permettent de cibler les actions, mais aussi parce que de nouveaux partenaires ont été identifiés et que les volontés se sont unies. Dans plusieurs pays, les multiples instances de travail et de diffusion autour des modèles ont revitalisé le cadre institutionnel intersectoriel lié à la question (comités nationaux et locaux), tout en renouvelant l'engagement des secteurs autour de l'objectif de progresser dans sa réduction.

Troisièmement, il est également reconnu que le processus de mise en œuvre des modèles **a renforcé le leadership de l'organe directeur de la politique de prévention et d'élimination du travail des enfants** (ministères du travail). Dans tous les pays, le ministère du travail a été, dans une mesure plus ou moins grande, l'organisateur de diverses instances d'action intersectorielle, renouvelant le débat, améliorant la coordination et favorisant une prise de décision éclairée. Il a également apporté de nouvelles perspectives sur la question, avec une approche préventive et locale, ainsi qu'une proposition mieux structurée de travail concerté.

Quatrièmement, outre les difficultés rencontrées par les pays dans l'utilisation des informations provenant des registres administratifs, des **enseignements ont été tirés sur les lacunes en matière d'information et les améliorations possibles des systèmes de tenue des registres** pour les rendre utiles à la prise de décision. Dans un pays, il a également été possible de plaider pour l'intégration de questions sur le travail des enfants et des adolescents dans les enquêtes agricoles.

Enfin, sur les neuf pays qui ont participé à cette étude, **quatre d'entre eux ont la capacité technique d'exécuter le modèle par eux-mêmes. En outre, dans trois pays, l'outil a été institutionnalisé**, c'est-à-dire qu'il est formellement intégré dans les stratégies politiques de prévention et d'élimination du travail des enfants (voir encadré n° 1).

Comme la plupart des pays sont encore en train de diffuser les résultats auprès des gouvernements sous-nationaux, un processus qui a été retardé par la crise du COVID-19, **toute une phase de développement de politiques, de plans ou d'initiatives locales basés sur les informations des modèles** est en attente. Elle constituera également une contribution importante pour les pays qui renouvellent leur politique et leurs plans nationaux de prévention et d'élimination du travail des enfants.

Enfin, au moins trois pays ont déjà sélectionné des territoires pilotes pour mettre en œuvre la phase II sur la base des informations provenant des modèles de risque, et dans deux pays, ils ont déjà avancé dans la conception de politiques locales pour l'élimination du travail des enfants (voir encadré n° 2).

Encadré N° 1

Institutionnalisation du MIRTE et de l'IVTI

Un indicateur du niveau d'appropriation des modèles dans les pays est leur institutionnalisation dans les politiques ou plans de prévention et d'élimination du travail des enfants. À ce jour, **l'Argentine** et **Colombie** ont inclus le MIRTE dans leur politique publique de prévention et d'élimination du travail des enfants, ainsi que **le Costa Rica**, qui le définit comme une action prioritaire dans le Programme de travail décent 2019-2023.

En **Argentine**²², le Plan Nacional para la Erradicación del Trabajo Infantil y Protección del Trabajo Adolescente 2018-2022 (Plan national pour l'élimination du travail des enfants et la protection du travail des adolescents) mentionne l'engagement d'appliquer le modèle pour l'identification et la priorisation des territoires ayant la plus forte probabilité d'occurrence du travail des enfants, un résultat qui sera suivi avec un indicateur spécifique.

En **Colombie**²³, le modèle est mentionné dans la Línea de Política Pública para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil y la Protección Integral al Adolescente Trabajador 2017-2027 (Ligne de politique publique pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et la protection intégrale des adolescents travailleurs), en tant que soutien technique pour l'identification et la prise en charge des garçons, filles et adolescents engagés dans le travail des enfants ou en risque de travail des enfants au niveau municipal, afin que les territoires définissent leurs actions en fonction des risques identifiés.

Au **Costa Rica**²⁴, dans le Programa de Trabajo Decente 2019-2023 (Programme de travail décent), le Modèle d'identification du risque de travail des enfants apparaît explicitement. La priorité 1 mentionne le résultat 1.2, qui fait référence au pays qui renforce « la mise en œuvre de politiques locales pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, sur la base des résultats ventilés par sexe du Modèle d'identification du risque de travail des enfants au niveau territorial, en impliquant les municipalités ».

Enfin, le **Chili**, la **Jamaïque** et le **Guatemala**, pays qui devront bientôt mettre à jour leurs stratégies nationales de prévention et d'élimination du travail des enfants, prévoient d'utiliser les données des modèles comme principale source d'information.

22 Voir : http://www.trabajo.gov.ar/downloads/trabajoinfantilno/trabajoInf_PlanNacional.pdf

23 Voir : http://www.mintrabajo.gov.co/documents/20147/58804143/Politica+publica+pdf_version+final_02042018.pdf

24 Voir : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---sro-san_jose/documents/genericdocument/wcms_667345.pdf



Encadré N° 2

Phase II du MIRTE et de l'IVTI : territorialiser la réponse au travail des enfants

Le **Mexique** et le **Costa Rica** ont été les pays pionniers dans la mise en œuvre de la deuxième phase du modèle de risque, qui consiste à développer des réponses locales au risque de travail des enfants, en articulant l'offre locale de services publics et en la ciblant en fonction des informations fournies par le modèle.

Au **Mexique**, la phase II a déjà été mise en œuvre dans les municipalités de Tuxtla Gutiérrez, dans l'État de Chiapas, et de Villa Victoria, dans l'État de Mexico. Dans les deux cas, le modèle a été appliqué au niveau municipal, en identifiant les localités où le risque de travail des enfants est le plus élevé et en cartographiant les services publics et municipaux associés à la protection et à la réduction des risques. Dans le cas de Tuxtla Gutiérrez, une intervention locale basée sur le MIRTE a été conçue et mise en œuvre.

Au **Costa Rica**, la phase II est mise en œuvre dans le canton de Limón, district de Valle La Estrella, et dans le canton de Talamanca, dans la province de Limón. Les deux cantons présentent le risque le plus élevé de travail des enfants selon les résultats de l'IVTI. Les services sont en cours de cartographie et la sensibilisation a déjà été faite auprès des autorités locales, qui se sont engagées à participer au développement d'un plan stratégique.

Au **Chili** les activités préparatoires pour la mise en œuvre de la phase II dans la région d'Aysén ont commencé et les autorités ont déjà convenu de la sélection de la commune de Río Ibañez.

En **Colombie**, le Departamento Nacional de Planeación, el Ministerio de Trabajo y el Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (Département national de la planification, le ministère du Travail et l'Institut colombien du bien-être familial) collaborent à l'élaboration de fichiers municipaux intégrant les informations du MIRTE et du Sistema de Identificación y Registro del Trabajo Infantil (SIRITI) (Système d'identification et d'enregistrement du travail des enfants), avec des données géoréférencées pouvant être transférées aux autorités départementales et municipales pour la prestation de services visant à protéger et à rétablir les droits des garçons, filles et adolescents en situation de risque.

The background is a solid green color. It features several abstract geometric elements: a large red circle on the left side, a smaller white circle at the bottom right, and various white dashed lines and dots scattered across the page. The text '4 RECOMMENDATIONS' is centered in the upper left quadrant.

4

RECOMMENDATIONS

La mise en œuvre des modèles de risque permet de tirer des enseignements utiles pour les politiques publiques, les agences internationales et le domaine de travail de l'Initiative Régionale. La diversité des contextes politiques et institutionnels, ainsi que les particularités du travail des enfants et des adolescents dans chaque pays, permettent d'avoir une vision large des obstacles qui peuvent se présenter et, en même temps, des stratégies que chaque pays a développées pour les surmonter et donner une continuité à l'action.

Voici les recommandations formulées par les informateurs et les informatrices de cette étude, qui ont été les protagonistes du processus de mise en œuvre des modèles dans leurs pays respectifs.

L'un des aspects soulignés est la pertinence d'une planification plus détaillée du processus de mise en œuvre. Cela impliquerait de définir les étapes, les actions et les ressources nécessaires. En outre, étant donné que la collaboration des différents secteurs du gouvernement est cruciale pour la mise en œuvre et la durabilité des modèles de risque, il est proposé de planifier tout particulièrement le lien avec les institutions. Cela impliquerait de définir le rôle de chaque institution, les contributions requises de chacune d'elles, les délais, etc., ainsi que de formaliser cette collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle dans un instrument qui la rende officielle. Ils soulignent également la nécessité de connaître en détail les procédures bureaucratiques de chaque pays pour demander des informations, un aspect qui, selon l'expérience des pays, a généré des retards importants.

Parallèlement, la nécessité de formaliser la validation des résultats par les autorités et les experts apparaît comme une expérience d'apprentissage, afin de disposer d'une base solide qui leur permette de résister aux changements de gouvernement et à une éventuelle remise en cause par les nouvelles autorités.

En guise de recommandation à l'assistance technique de l'OIT et de la CEPALC, qui dans plusieurs pays ont joué un rôle de premier plan dans le processus en favorisant la mise en œuvre, il est recommandé de comprendre la dynamique institutionnelle de chaque pays afin d'anticiper les difficultés de coordination et de communication. Notamment, il ne peut être considéré comme acquis que les institutions gouvernementales se coordonnent et soient disponibles pour partager des informations. De cette manière, il est possible de mieux déterminer l'approche à adopter pour chacun des pays, les actions de sensibilisation et de plaidoyer requises, le degré de formalité nécessaire, entre autres.

L'implication précoce des gouvernements sous-nationaux et des acteurs locaux est nécessaire pour que l'instrument soit compris comme un soutien à la gestion locale et non comme une menace ou une critique. Des actions de sensibilisation et de diffusion précoces peuvent prévenir et/ou réduire la résistance ultérieure, ainsi que renforcer les modèles.

Enfin, compte tenu de l'importance de l'expérience de plusieurs pays de disposer d'un organe intersectoriel pour soutenir l'ensemble du processus, il est recommandé d'identifier dès le départ les acteurs clés pour la construction des modèles et de promouvoir la création de ces espaces ou d'utiliser les espaces existants pour inclure ce processus.



5

**EXPÉRIENCE DE
LA MISE EN ŒUVRE
DES MODÈLES
PAR PAYS**



5.1 Argentine

L'Argentine²⁵ fait partie du groupe de pays pilotes dans la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE) qui s'est déroulée en deux étapes. Tout d'abord, au début de l'application, les données de l'Encuesta de Actividades de Niñas, Niños y Adolescentes (EANNA) (Enquête sur les activités des enfants et des adolescents) de 2004 ont été utilisées, puis actualisées avec les informations de la même enquête en 2017.

L'une des **motivations** pour la mise en œuvre du MIRTE a été la réalisation de la IVe Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants (Buenos Aires, 2017). Cela a marqué l'importance de la question et encouragé la mise en œuvre du modèle qui permettrait au pays de disposer d'informations à partager lors de la conférence. De même, les groupes de travail locaux de la Comisión Nacional para la Erradicación del Trabajo Infantil (CONAETI)²⁶ (Commission nationale pour l'élimination du travail des enfants) avaient exprimé le besoin de disposer d'informations sur le travail des enfants au niveau sous-national.

La mise en œuvre du MIRTE dans la première phase a été dirigée et coordonnée conjointement par l'Observatorio sobre Trabajo Infantil y Adolescente (OTIA) du Departamento de Estudios Laborales del Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social (Observatoire du travail des enfants et des adolescents du Département des études du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale) et l'OIT-CEPALC. Dans la deuxième étape, la CONAETI intervient dans un rôle technique, en discutant et en validant les résultats lors de multiples réunions, et dans un rôle politique, en définissant des stratégies pour la diffusion et l'impact de l'outil au niveau provincial. Les principaux **mécanismes de coordination** étaient la communication directe entre l'OIT-CEPALC et l'OTIA, et avec les autres institutions par le biais de la CONAETI et de ses équipes provinciales.

L'existence d'un cadre institutionnel antérieur et d'une équipe technique spécifiquement dédiée

²⁵ Les résultats du modèle se trouvent dans les liens suivants : https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichaNacional_Argentina.pdf (fiche nationale); https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichasProvinciales_Argentina.pdf (fiche sous-nationale).

²⁶ Selon le décret 719, la Commission est composée des institutions suivantes : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ; ministère de l'Éducation ; ministère de l'Intérieur ; ministère du Développement social et de l'Environnement ; ministère de l'Économie ; ministère des Infrastructures et du Logement ; ministère de la Justice et des Droits de l'homme ; ministère de la Santé ; ministère des Affaires étrangères, du Commerce international et du Culte. Un représentant de l'Unión Industrial Argentina (Union industrielle argentine), de la Confederación General del Trabajo (Confédération générale du travail) et du Secretaría Nacional por la Familia de la Comisión Episcopal de Pastoral Familiar (Secrétariat national pour la famille de la Commission épiscopale pour la pastorale familiale) est également invité. L'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) participeront en tant que conseillers à la commission nationale.

à la production d'études et d'informations sur le travail des enfants est l'un des **facilitateurs** de l'expérience du pays. Dans une certaine mesure, le MIRTE s'appuie sur les antécédents de l'équipe en matière de production d'informations, dont les connaissances et l'expertise ont rendu le processus réalisable. À noter également les liens de confiance qui ont été générés entre les équipes de l'OIT-CEPALC et de l'OTIA, qui ont permis de progresser, notamment dans l'appropriation de l'outil par l'équipe de l'Observatoire.

L'Argentine a le
capacité technique à
exécuter le modèle de
façon autonome
à lui seul, ce qui
facilite la durabilité du
MIRTE dans le pays.

L'une des **difficultés** rencontrées concerne l'obtention d'informations à partir des registres administratifs, dont le traitement a pris beaucoup de temps et pour lesquels peu d'informations pertinentes ont été obtenues. Cette difficulté est également marquée par des changements dans l'architecture institutionnelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale lui-même, qui est devenu un secrétariat du ministère de la Production. Dans la pratique, cela a entraîné des retards dans des actions clés pour faire avancer le modèle, comme la gestion de l'information, et a impliqué un nouveau travail de plaidoyer auprès des nouvelles autorités.

Actuellement, la crise sanitaire provoquée par le COVID-19 est le principal obstacle à la diffusion des résultats dans les provinces, ainsi qu'à l'avancement du développement de plans locaux de prévention et d'élimination du travail des enfants.

Les **bonnes pratiques** en matière de communication et coordination entre l'OTIA et l'OIT-CEPALC sont mises en avant car elles se construisent sur la base de nombreuses réunions et ateliers où se tisse un lien de confiance. La présentation préliminaire des résultats de la première étape d'application à la CONAETI, avec la participation des autorités provinciales, montrant concrètement ce qu'elles obtiendraient de l'outil est également mise en avant. Cela a suscité l'enthousiasme de la Commission et des gouvernements provinciaux, qui se sont activement impliqués dans le projet lors de la deuxième phase.

En tant que **resultados**, en Argentine la méthodologie entière a été transférée et ils ont la capacité technique de faire fonctionner le modèle par eux-mêmes. Cela permet d'envisager la durabilité du MIRTE dans le pays, en considérant également qu'ils disposent du cadre institutionnel et d'une équipe ayant les ressources et la compétence pour produire des informations sur le travail des enfants.

Le MIRTE et les résultats de sa mise en œuvre ont maintenant été officiellement présentés et sont ouvertement disponibles. Enfin, comme **défi**, il est nécessaire de dynamiser les agendas locaux, en travaillant avec les gouvernements provinciaux, sur la base de la discussion des résultats avec les acteurs concernés et en fonction de leurs besoins spécifiques.



5.2 Brésil

Le Brésil a fait partie du groupe de pays pilotes dans la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE). L'idée d'un outil tel que le MIRTE **a été une source de motivation**, car il est en phase avec les réflexions des équipes techniques et des autorités sur la nécessité de générer des informations pour améliorer la réponse et tendre vers la réalisation des objectifs fixés dans le pays en matière de prévention et d'élimination du travail des enfants.

Lorsque l'idée de MIRTE a été présentée, le Brésil était en train d'avancer dans le processus de municipalisation de la politique et un exercice statistique avait déjà été réalisé pour identifier les municipalités présentant les niveaux les plus élevés de travail des enfants. De cette façon, le MIRTE a été reçu comme un outil pouvant renforcer cette stratégie de municipalisation et, en outre, permettre de valider l'exercice statistique.

La mise en œuvre du MIRTE a été coordonnée par l'OIT-CEPALC, le Ministerio de Desarrollo Social (ministère du Développement social, aujourd'hui le ministère de la Citoyenneté) et le Ministerio de Trabajo y Empleo (ministère du Travail et de l'Emploi qui fait maintenant partie du ministère de l'Économie), qui partagent le rôle de direction de la politique sur le travail des enfants dans le pays. En outre, les ministères de la santé, de l'éducation, le ministère public du travail (MPT) et le Fórum Nacional de Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (FNPETI) (Forum national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants) ont été consultés en tant que référents techniques au cours du processus. En tant que **mécanisme de coordination**, un groupe de travail a été créé, composé de l'OIT, de l'Instituto Brasileiro de Geografia y Estadística (IBGE) (Institut brésilien de géographie et de statistique), du Ministerio de Desarrollo Social (ministère du Développement social), du Ministerio de Trabajo (ministère du Travail) et de l'Agencia Brasileña de Cooperación (ABC) (Agence brésilienne de coopération), qui s'est réuni régulièrement pour définir les variables, analyser les informations et valider les résultats.

Les conditions préalables du Brésil en termes de disponibilité des informations sont configurées comme le principal **facilitateur** de l'expérience MIRTE dans le pays. Le Brésil est reconnu pour sa capacité à générer des données publiques et dispose d'un registre administratif unifié des programmes sociaux (Cadastro Único).

Parmi les **difficultés** identifiées, il y a le fait qu'en raison du changement de gouvernement, une action complémentaire de plaidoyer auprès des nouvelles autorités et des équipes techniques a été nécessaire pour expliquer les objectifs du MIRTE et son utilisation. Cela a retardé à la fois la diffusion publique des résultats et le processus d'institutionnalisation prévu pour rendre le modèle durable dans l'ensemble des outils de mesure associés à la question du travail des enfants dans le pays.

Les conditions préalables du Brésil en termes de disponibilité des informations sont configurées comme le principal facilitateur de l'expérience MIRTE dans le pays.

Au titre des **Au titre des** il convient de noter que le MIRTE et ses résultats ont été validés par l'IBGE, qui apporte un soutien technique et institutionnel à l'outil. De même, au cours de la première phase de mise en œuvre, l'expérience du Brésil a été partagée avec un groupe de pays et, par la suite, le pays a organisé plusieurs réunions pour soutenir la mise en œuvre du MIRTE au Paraguay, par le biais d'une stratégie de coopération Sud-Sud.

En tant que **résultat**, le modèle a permis de compléter l'exercice statistique déjà réalisé au Brésil, en confirmant certaines idées sur la concentration territoriale du travail des enfants et en donnant un aperçu des facteurs de risque. Comme **projection**, les résultats devraient être diffusés officiellement.



5.3 Chili

Chili²⁷ fait partie du deuxième groupe de pays à mettre en œuvre le modèle de risque et, en raison des limites dans la disponibilité des informations, en particulier l'âge des données provenant à la fois du recensement (2002) et de l'enquête nationale sur les activités des enfants et des adolescents (EANNA, 2012), il a été décidé d'appliquer l'Indice de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI).

La principale **motivation** du pays pour mettre en œuvre l'IVTI était la possibilité que cet outil offrait de disposer d'informations actualisées, aux niveaux national et sous-national, sur le travail des enfants et des adolescents, afin de renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale "Crecer Felices" (Grandir heureux). Le pays a également salué le fait que l'OIT et la CEPALC aient conçu l'IVTI comme un outil complémentaire pour répondre à ses besoins spécifiques.

La mise en œuvre du modèle a été coordonnée par le Departamento de Erradicación del Trabajo Infantil del Ministerio del Trabajo y Previsión Social (Département d'élimination du travail des enfants du ministère du travail et de la prévoyance sociale) et l'OIT-CEPALC. Le Ministerio de Desarrollo Social y Familia (ministère du Développement social et de la Famille) a également participé, fournissant des informations sur les programmes de transfert. Les principaux **mécanismes de coordination** ont été la communication directe entre les institutions en fonction des besoins de chaque étape et les sessions avec le Comité Asesor Nacional para la erradicación del trabajo infantil y la protección del menor trabajador²⁸, (Comité consultatif national

27 Les résultats du modèle peuvent être consultés dans les liens suivants: http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloVulnerabilidadTI_FichaNacional_Chile.pdf (fiche nationale); https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloVulnerabilidadTI_FichasRegionales_Chile.pdf (fiche sous-nationale).

28 Selon le décret 131, la Commission est composée des institutions suivantes : ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; ministère de la Santé ; ministère de la Justice ; ministère de l'Éducation ; ministère de l'Agriculture ; ministère du Développement social ; Organisation internationale du travail ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Conseil national de l'enfance ; Fondation INTEGRA ; Commission parlementaire pour l'enfance ; Confédération de la production et du commerce ; Central Unitaria de Trabajadores ; Église catholique ; Église méthodiste du Chili ; Église évangélique ; Direction du travail ; Réseau des maires pour les enfants ; Conseil pour la défense des enfants ; Association chilienne des municipalités ; Association chilienne de sécurité ; Police d'investigation ; Fondation Telefónica ; Acción RSE ; Association chilienne pour les Nations unies ; Association des enseignants.

pour l'élimination du travail des enfants et la protection des enfants travailleurs) qui a agi comme validateur du processus au début et à la fin.

Tout au long de la mise en œuvre, l'assistance de l'OIT-CEPALC, qui a facilité la gestion des informations requises auprès des différentes institutions de l'État, est considérée comme un **facilitateur**. De même, l'architecture institutionnelle issue du comité consultatif national au niveau sous-national - les comités régionaux - a soutenu l'analyse des résultats avec les équipes locales et la diffusion du modèle.

Les **difficultés** rencontrées dans le processus sont principalement liées à la gestion et à la disponibilité des informations. Le pays dispose d'informations précieuses provenant des registres administratifs, mais elles sont dispersées entre différents ministères, et la manière dont chaque institution les enregistre limite l'utilisation des données. Cette dispersion de l'information a généré des difficultés de coordination et un chevauchement des rôles entre l'OIT et la CEPALC et les responsables gouvernementaux.

D'autre part, les contingences tant de la « révolte sociale » de fin 2019 dans le pays, que de la crise liée au COVID-19 au début 2020 ont retardé le processus de présentation des résultats, et actuellement la continuité de l'état d'urgence sanitaire est configurée comme la principale contrainte pour continuer à avancer dans la diffusion et le transfert de l'IVTI dans les régions.

Le processus de validation des résultats de l'IVTI avec les équipes régionales du Secretaría Regional Ministerial del Trabajo y Previsión Social (SEREMI) (Secrétariat régional du ministère du travail et de la protection sociale) et la diffusion ultérieure dans des ateliers se distinguent comme des **bonnes pratiques**. Avant la présentation officielle, les résultats ont été discutés avec les équipes régionales afin de s'assurer qu'ils correspondaient à la réalité du territoire et, dans le cas contraire, de revoir les éléments discordants. Après la présentation officielle des résultats, le Departamento de Erradicación del Trabajo Infantil (Département de l'élimination du travail des enfants) a tenu des

Ce processus a également visé la création de capacités pour l'utilisation appropriée des informations offertes par l'IVTI, afin que les professionnels, les équipes techniques et les autorités aient une relation directe avec l'outil et puissent se l'approprier comme un instrument de gestion locale.

réunions avec les comités régionaux pour présenter et analyser les résultats de chaque territoire, en examinant les particularités des communes et en les validant à la lumière de l'expérience et des connaissances des experts. Ce processus a également visé la création de capacités pour l'utilisation appropriée des informations offertes par l'IVTI, afin que les professionnels, les équipes techniques et les autorités aient une relation directe avec l'outil et puissent se l'approprier comme un instrument de gestion locale.

En tant que **résultat**, il est considéré que la mise en œuvre de l'IVTI a permis de revitaliser et de renouveler la politique publique en matière de travail des enfants, notamment au niveau sous-national, où les comités régionaux ont été réactivés. En outre, il est noté que l'IVTI permet de rendre opérationnel le mandat de décentralisation de la politique du pays, dans la mesure où les informations qu'il fournit ont permis d'identifier les municipalités avec lesquelles il est nécessaire de travailler plus étroitement, en offrant des possibilités de rencontres et en fournissant des orientations concrètes.

En guise de **projection**, des réunions sont organisées pour présenter les résultats au niveau régional et municipal, selon la modalité à distance. Il est prévu d'avancer dans le développement de plans locaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants dans les régions et municipalités présentant les indices de vulnérabilité les plus élevés. En outre, les données sur les IVTI sont destinées à être utilisées pour la mise à jour de la politique nationale. Enfin, la région d'Aysén et la commune de Río Ibáñez ont déjà été choisies pour la mise en œuvre de la phase II de l'indice.



5.4 Colombie

La Colombie²⁹ a fait partie du groupe de pays pilotes dans la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE). L'idée d'un outil tel que le MIRTE a fait beaucoup de sens dès le départ, car l'évaluation de la Estrategia de Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil 2008-2015 (Stratégie de prévention et d'élimination du travail des enfants) avait indiqué la nécessité d'améliorer l'identification et le ciblage des garçons, filles et adolescents qui travaillent. Avant le MIRTE, le Departamento Nacional de Planeación (DNP) (Département national de la planification) avait progressé dans la construction d'un outil statistique aux caractéristiques similaires au modèle de risque. Le soutien de l'OIT et de la CEPALC, et l'idée d'être pionniers dans le développement d'un exercice statistique de ces caractéristiques, ont également été des aspects qui ont **motivé** sa mise en œuvre dans le pays, ainsi que le faible coût de l'outil par rapport aux autres instruments d'identification du travail des enfants mis en œuvre précédemment.

L'élaboration et la mise en œuvre du MIRTE ont été coordonnées par le Departamento nacional de Planificación (DNP) (Département national de la planification), en collaboration avec la Dirección de Derechos Fundamentales del Ministerio del Trabajo y el Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) (Direction des droits fondamentaux du ministère du Travail et l'Institut colombien du bien-être familial). Bien que n'étant pas l'institution responsable du travail des enfants, le DNP a eu le leadership et la responsabilité de l'exécution du modèle, en raison de la capacité technique de l'équipe statistique et surtout de l'accès aux informations nécessaires à son exécution. Cette décision a été

²⁹ Les résultats du modèle se trouvent sur le lien suivant: https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichaNacional_Colombia.pdf (fiche nationale).

prise par le Comité Interinstitucional para la Prevención y Erradicación del Trabajo infantil (CIETI)³⁰, (Comité interinstitutionnel pour la prévention et l'élimination du travail des enfants), qui a agi comme **mécanisme de coordination**, soutenant et validant les décisions prises par les trois entités en charge du MIRTE.

La Colombie dispose d'un système intégré d'information sur les bénéficiaires des programmes sociaux (SISBEN), de sorte que les informations provenant des registres administratifs sont unifiées et disponibles.

Le fait que le DNP soit en grande partie responsable de la mise en œuvre du modèle est un aspect qui a **facilité** le processus, puisqu'il a accès à toutes les informations provenant des registres administratifs des programmes sociaux et des enquêtes du pays, et dispose aussi de la capacité technique de gérer les bases de données. Ainsi, la gestion de l'information, qui dans la plupart des pays était l'une des principales difficultés pour la mise en œuvre du MIRTE, a été surmontée en Colombie en attribuant la direction du projet à l'entité la plus compétente par rapport aux caractéristiques du projet.

Le processus a également été facilité par le fait que la Colombie dispose d'un système intégré d'information sur les bénéficiaires des programmes sociaux (SISBEN), de sorte que les informations provenant des registres administratifs sont unifiées et disponibles.

D'autre part, la mise en œuvre du MIRTE s'est déroulée parallèlement à l'élaboration de la Línea de Política Pública para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil y la Protección Integral al Adolescente Trabajador 2017-2027 (Ligne de politique publique pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et la protection intégrale des travailleurs adolescents), ce qui a facilité son institutionnalisation en tant qu'outil de ciblage de la politique. Enfin, le fait que l'OIT et la CEPALC soutiennent le processus a facilité le travail de convocation des institutions à collaborer et a contribué à rallier les autorités.

Parmi les **difficultés**, certains problèmes de coordination et de communication ont été identifiés entre les entités en raison du chevauchement des fonctions entre elles et des différences dans le langage technique utilisé par chaque institution. En outre, la mise en œuvre a été affectée par des changements de gouvernement local au cours du processus, ce qui a entraîné l'interruption des essais pilotes dans les municipalités.

³⁰ Le Comité est composé des institutions suivantes : Ministerio de Educación Nacional; Ministerio de Salud y Protección Social; Prosperidad Social; Departamento Nacional de Planeación; Ministerio del Trabajo; Instituto Colombiano de Bienestar Familiar; Presidencia de la República (ministère de l'Éducation nationale ; ministère de la Santé et de la Protection sociale ; Prospérité sociale ; Département de la planification nationale ; ministère du Travail ; Institut colombien du bien-être familial ; Présidence de la République).

Les **bonnes pratiques** comprennent l'élaboration collective du MIRTE, notamment dans la phase de définition des variables, à laquelle ont participé différentes institutions pertinentes, ce qui facilite l'appropriation de l'outil par d'autres entités. Une autre action innovante développée en Colombie a été le pilotage de l'outil dans certaines municipalités afin de tester les résultats de l'outil avec d'autres registres et de montrer concrètement aux responsables locaux ce qu'ils obtiendraient de l'outil.

Le **résultat** est que le MIRTE a été institutionnalisé comme l'un des outils de ciblage de la Ligne de politique publique pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et la protection intégrale des travailleurs adolescents 2017-2027. Ce modèle est actuellement en cours d'harmonisation avec le Sistema de Identificación y Registro del Trabajo Infantil (SIRTI) (Système d'identification et d'enregistrement du travail des enfants) géré par le ministère du Travail. En outre, la Colombie a la capacité technique de gérer le MIRTE par elle-même ; en fait, c'est l'équipe du DNP qui a géré le modèle en interne, avec le soutien technique de la CEPALC.

Un autre résultat dérivé du modèle est l'utilisation du MIRTE pour le développement d'autres instruments pour la génération d'informations territoriales. En effet, le MIRTE fait partie des indicateurs du *Triage poblacional* (*Triage de la population*), un outil de diagnostic territorial sur les conditions de vie de la population en cours d'élaboration et dont l'objectif est de mettre à disposition un grand nombre d'informations pour la prise de décision au niveau local.

Il est important de noter que l'exercice du MIRTE a permis une nouvelle utilisation des informations provenant des registres administratifs et ouvre la possibilité à d'autres exercices statistiques à faible coût dans le pays.

En Colombie, des fiches de caractérisation sont en cours d'élaboration, complétées par une étude qualitative dans les territoires pour affiner les recommandations politiques, et l'étape de diffusion est prévue.



5.5 Costa Rica

Le Costa Rica³¹ fait partie du deuxième groupe de pays à mettre en œuvre le modèle de risque. En raison de la faible prévalence du travail des enfants dans le pays, il n'était pas possible d'appliquer le MIRTE sans une marge d'erreur élevée, l'Indice de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI) a donc été appliqué. Dans le même ordre d'idées, l'une des motivations pour l'application de l'indice

31 Les résultats du modèle se trouvent dans les liens suivants: http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloVulnerabilidadTI_FichaNacional_CostaRica.pdf (fiche nationale); http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloVulnerabilidadTI_FichasProvinciales_CostaRica.pdf (fiche sous-nationale).

est liée à la conviction, au niveau technique et parmi les autorités, qu'il est nécessaire d'adopter de nouvelles stratégies pour progresser vers un pays sans travail des enfants. Ainsi, l'idée de l'IVTI apparaissait comme l'instrument dont le pays avait besoin pour identifier le risque et travailler sur une stratégie préventive.

Le Costa Rica dispose depuis 1998 d'un Oficina de Trabajo Infantil (Bureau du travail des enfants), un organe spécialisé sur la question, qui jouit d'une grande légitimité et d'un soutien pour exercer un leadership en la matière.

La mise en œuvre de l'IVTI a été dirigée et coordonnée par le Oficina de Atención y Erradicación del Trabajo Infantil y Protección de la Persona Adolescente Trabajadora, del Ministerio de Trabajo y Seguridad Social (Bureau pour la prise en charge et l'élimination du travail des enfants et la protection des adolescents travailleurs du ministère du Travail et de la Sécurité sociale). L'indice a été élaboré conjointement avec l'OIT et la CEPALC, avec la validation et le soutien du Comité Directivo Nacional para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil y la Protección de

la Persona Adolescente Trabajadora³² (Comité directeur national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et la protection des adolescents travailleurs) et de son secrétariat technique. Le Ministerio de Salud, el Instituto Mixto de Ayuda Social, el Patronato Nacional de la Infancia, el Ministerio de Educación y la Caja Costarricense del Seguro Social (ministère de la Santé, l'Institut Mixte d'aide sociale, la Fondation nationale pour l'enfance, le ministère de l'Éducation et la Caisse de la Sécurité sociale du Costa Rica) ont participé directement en fournissant des informations.

Au Costa Rica, le Comité directeur, composé des autorités de ses institutions membres, a approuvé la mise en œuvre de l'IVTI dans le pays et a agi comme **un mécanisme de coordination intersectorielle**. Le processus a également été formalisé au niveau de chaque secteur par le biais de l'agent de liaison spécifique pour les questions relatives au travail des enfants et, parallèlement, les ministères se sont engagés à participer par le biais d'une lettre officielle détaillant ce qui était requis de chacun d'eux. Enfin, la mise en œuvre de l'IVTI a été intégrée à la Hoja de Ruta para hacer de Costa Rica un país libre de trabajo infantil y sus peores formas (Feuille de route visant à faire du Costa Rica un pays exempt de travail des enfants et de ses pires formes), un instrument qui est convenu et mis en œuvre de manière intersectorielle.

³² Selon le décret 31461, le comité directeur est composé des institutions suivantes : Ministerio de Trabajo y Seguridad Social; Ministerio de Educación Pública; Ministerio de Salud; Patronato Nacional de la Infancia; Caja Costarricense de Seguro Social; Instituto Nacional de Aprendizaje; Instituto Nacional de Seguros; Instituto Mixto de Ayuda Social; Unión de Cámaras y Asociaciones de la Empresa Privada; Confederaciones de Trabajadores; Organizaciones no Gubernamentales de Defensa de los Derechos y de Atención de los Niños y Niñas; Unión de Gobiernos Locales (ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; ministère de l'Éducation publique ; ministère de la Santé ; Fondation nationale pour l'enfance ; Caisse de la Sécurité sociale du Costa Rica ; Institut national d'apprentissage ; Institut national d'assurance ; Institut mixte d'aide sociale ; Union des chambres et associations d'entreprises privées ; Confédérations de travailleurs ; Organisations non gouvernementales pour la défense des droits et la prise en charge des enfants ; Union des gouvernements locaux. Il convient de noter que ce comité est opérationnel depuis 1998.

L'un des principaux **facilitateurs** de l'expérience costaricienne a été le cadre institutionnel du pays en matière de travail des enfants. D'une part, le Costa Rica dispose depuis 1998 d'un Oficina de Trabajo Infantil (Bureau du travail des enfants), un organe spécialisé sur la question, qui jouit d'une grande légitimité et d'un soutien pour exercer un leadership en la matière, et dispose d'instruments de gestion qui facilitent ce leadership. Le comité directeur est également un organe de coordination efficace, doté d'une longue histoire et d'un soutien politique important. Le fait que ce soit le Comité qui ait approuvé la mise en œuvre de l'IVTI a facilité l'ensemble du processus, en particulier la gestion de l'information, l'un des principaux problèmes critiques dans tous les pays. En outre, il existe un agent de liaison sur le travail des enfants dans chaque ministère, qui agit en tant que contrepartie technique officielle selon les exigences du Comité.

Dans la même veine, on note l'enthousiasme et la disponibilité des différents secteurs pour le développement de cet outil comme un instrument efficace pour avancer vers l'élimination du travail des enfants dans le pays.

Enfin, le Costa Rica a planifié la mise en œuvre de l'IVTI de manière consensuelle avec toutes les parties concernées, ce qui, en plus de faciliter la coordination, a suscité l'engagement de la population dans le processus.

Les difficultés **rencontrées** sont principalement liées à la disponibilité des informations. Le pays dispose d'informations précieuses provenant des registres administratifs, mais elles sont dispersées entre différents ministères, et la manière dont chaque institution les enregistre limite l'utilisation des données. La présentation publique des résultats de l'IVTI a eu lieu début mars 2020 et peu de temps après que le pays ait déclaré une urgence nationale associée au COVID-19, ce qui a limité la diffusion et le transfert de l'IVTI au niveau sous-national.

En tant que **bonnes pratiques**, l'élaboration collective du modèle est mise en avant, puisque les institutions de l'État qui font partie du Comité ont été impliquées dans toutes les étapes. L'IVTI bénéficie d'un large soutien et d'une grande validité parmi les institutions, ce qui facilite l'utilisation des informations par les entités dans leurs actions. De même, l'intégration de l'IVTI dans la Feuille de route formalise l'instrument et lui confère une pérennité qui dépasse le cadre des volontés. La formalisation de la participation des institutions et des informations requises de chacune d'entre elles, par le biais d'une lettre officielle, est sans aucun doute une bonne pratique qui a permis d'avancer sans difficultés majeures dans la mise en œuvre du modèle.

En tant que **résultat**, l'IVTI est institutionnalisé dans la feuille de route du pays. La phase II est mise en œuvre dans le canton Limón, district de Valle La Estrella et le canton Talamanca, dans la province de Limón. Les deux cantons présentent le risque le plus élevé de travail des enfants selon les résultats de l'IVTI. Les deux cantons sont en cours de caractérisation et les services sont cartographiés. En outre, la sensibilisation a déjà été faite auprès des autorités locales qui se sont engagées à participer à l'élaboration d'un plan stratégique.



5.6 Guatemala

Le Guatemala³³ fait partie du deuxième groupe de pays pilotes ayant mis en œuvre le Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE). L'expérience des autres pays, le processus et les résultats obtenus ont suscité une certaine confiance qui a **motivé** le pays à relever le défi et à participer à la mise en œuvre. En outre, le besoin d'informations actualisées a encouragé l'équipe à entreprendre des efforts de plaidoyer pour obtenir une manifestation d'intérêt de la part de l'autorité compétente.

La mise en œuvre du MIRTE a été dirigée et coordonnée par l'Unidad de Protección a la Adolescencia Trabajadora del Ministerio de Trabajo y Previsión Social (Unité de protection des adolescents qui travaillent du ministère du travail et de la protection sociale). Le modèle a été construit de manière intersectorielle sur deux instances. **La Mesa Técnica Interinstitucional para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil**³⁴ (Groupe de travail technique interinstitutionnel pour la prévention et l'élimination du travail des enfants), dont les décisions ont été entérinées et les résultats validés. Dans un but plus opérationnel, il a été décidé de former un **Comité MIRTE**, composé de fonctionnaires des Ministerios de Trabajo, Educación y Desarrollo Social, el Instituto Nacional de Estadísticas y la Secretaría contra la Explotación Sexual y Trata de Personas (ministères du Travail, de l'Éducation et du Développement social, de l'Institut national des statistiques et du Secrétariat contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes). Le Comité a été l'organe qui a suivi la mise en œuvre du modèle, définissant les indicateurs, fournissant les informations, examinant et validant les résultats. Dans les deux cas, ce sont les **mécanismes de coordination intersectorielle** qui ont été utilisés.

L'un des principaux **facilitateurs** de l'expérience guatémaltèque a été la création du Comité MIRTE, avec un soutien institutionnel et politique important, et la présence de tous les secteurs concernés pour une approche globale de la question. Le fait que l'ensemble du processus ait été consulté et validé dans cette instance intersectorielle a favorisé l'appropriation du MIRTE par d'autres institutions

33 Les résultats du modèle peuvent être consultés dans les liens suivants : https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichaNacional_Guatemala.pdf (fiche nationale); https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichasRegionales_Guatemala.pdf; https://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichasDepartamentales_Guatemala.pdf (fiche sous-nationale).

34 Le Groupe de travail technique est composé des institutions suivantes : Ministerio de Cultura y Deportes; Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social; Secretaría de Bienestar Social; Ministerio de Educación; Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación; Consejo Nacional de la Juventud; Ministerio de Gobernación; Ministerio de Desarrollo Social; Secretaría contra la Violencia Sexual, Explotación y Trata de Personas (ministère de la Culture et des Sports ; ministère de la Santé publique et de l'aide sociale ; secrétariat de la Protection sociale ; ministère de l'Éducation ; ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation ; Conseil national de la jeunesse ; ministère de l'Intérieur ; ministère du Développement social ; secrétariat contre la violence sexuelle, l'exploitation et la traite des personnes. Invités : Procuraduría General de la Nación; Asociación Nacional de Municipalidades; Sector trabajador; Sector empleador (Bureau du procureur général de la nation ; Association nationale des municipalités ; secteur des travailleurs ; secteur des employeurs).

que le ministère du Travail. Le fait de connaître le modèle en détail, de savoir comment il a été construit, de participer aux discussions et de valider les résultats a généré la confiance et l'engagement nécessaires pour que les institutions décident d'utiliser ces informations *a posteriori*.

Le rôle conjoint de l'OIT-CEPALC et de l'Initiative régionale semble pertinent pour les actions de plaidoyer à mener auprès des autorités. Une attention particulière est accordée aux activités de sensibilisation menées par l'OIT et la CEPALC lors de divers événements nationaux, régionaux et mondiaux. Dans le cas du Guatemala, le ministre du Travail a connu le MIRTE lors de la IVe Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, ce qui a permis d'obtenir son soutien politique. En outre, les deux agences ont présenté le modèle lors d'une réunion de sensibilisation, présidée par le ministre, avec des autorités politiques et des experts d'autres institutions concernées par la mise en œuvre du MIRTE, à partir de laquelle l'engagement des secteurs à la mise en œuvre a été établi et le comité a été créé. La crédibilité des deux institutions génère la confiance et l'adhésion des institutions.

Enfin, les experts techniques qui composaient le Comité MIRTE ont joué un rôle important dans la réussite de la mise en œuvre au Guatemala, où la volonté d'aller de l'avant avec le modèle a permis d'accélérer les processus bureaucratiques de demande d'informations.

Les **difficultés** sont principalement liées à la gestion des informations associées aux formalités administratives pour obtenir des données d'autres institutions, ce qui a rendu le processus de construction du modèle très long. Il est également mentionné que les ressources humaines étaient insuffisantes pour la charge de travail qu'implique la mise en œuvre du MIRTE dans une logique intersectorielle, car un tel nombre de réunions et de coordination n'était pas prévu au départ.

En tant que **bonnes pratiques**, l'élaboration collective du modèle est mise en avant, puisque les institutions de l'État qui font partie du Groupe de travail ont été impliquées dans toutes les étapes. Ainsi, le modèle bénéficie d'un large soutien et d'une grande validité parmi les institutions, ce qui facilite l'utilisation des informations par les entités dans leurs actions. La tenue d'une réunion de sensibilisation avec les autorités et les experts techniques, présidée par le ministre, a également été importante pour obtenir l'engagement des secteurs, ainsi que pour identifier les experts les plus sensibles à la question et les convoquer au sein du Comité. Enfin, il convient de souligner l'implication précoce des gouvernements sous-nationaux, auxquels le MIRTE a été présenté dès le début et socialisé tout au long du processus par le biais des Comités Departamentales para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (CODEPETI) (Comités départementaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants).

Les informations du MIRTE sont utilisées pour l'élaboration de la nouvelle Estrategia Nacional de Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (Stratégie nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants).

En tant que **résultats**, les informations du MIRTE sont utilisées pour l'élaboration de la nouvelle Estrategia Nacional de Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (Stratégie nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants). Les résultats des fiches départementales sont utilisés pour guider les actions des autres institutions dans le cadre de cette nouvelle stratégie qui aura une approche intersectorielle.

D'autre part, les résultats ont été partagés avec les départements et un processus de formation sur l'utilisation des données et des fiches de caractérisation est en train de commencer. En tant que **projection**, il est prévu de l'utiliser dans l'élaboration des plans d'action au niveau départemental et un atelier avec le CODEPETI est prévu pour qu'ils puissent utiliser les résultats du MIRTE. Enfin, le territoire pour la mise en œuvre de la phase II a été choisi.

5.7 Jamaïque



La Jamaïque a fait partie du deuxième groupe de pays à mettre en œuvre le MIRTE. Sa principale **motivation** était d'obtenir des informations détaillées sur le travail des enfants dans le pays, un intérêt qui s'est accru après avoir constaté les taux élevés de travail des enfants dans l'enquête Jamaica Youth Activity Survey 2016 sur les activités des jeunes récemment menée dans le pays. Ainsi, l'application du modèle leur permettrait également de mieux tirer parti des nouvelles données disponibles, tout en offrant une alternative concrète pour lutter contre le travail des enfants.

La mise en œuvre du MIRTE dans la première phase a été coordonnée par le Ministerio del Trabajo y Seguridad Social (ministère du Travail et de la Sécurité sociale et l'OIT-CEPALC. L'Instituto de Estadísticas (Institut des statistiques) - avec lequel la collaboration a été formalisée par un accord de travail - a participé à sa mise en œuvre en fournissant des informations, en examinant et en validant les résultats du modèle. Les principaux **mécanismes de coordination** ont été la communication directe entre les institutions en fonction des besoins de chaque étape et les sessions avec le Comité Directivo Nacional sobre Trabajo Infantil³⁵. (Comité directeur national sur le travail des enfants). Le

³⁵ Le Comité est composé des institutions suivantes : Du gouvernement : Ministry of Education Youth & Information, Planning Institute of Jamaica; Ministry of Tourism; Bureau of Gender Affairs; Statistical Institute of Jamaica; Jamaica Constabulary Force; Ministry of Health; Child Protection and Family Services Agency; Ministry of Justice; Ministry of Industry, Commerce, Agriculture and Fisheries; Ministry of Local Government and Community Development; Superintendent of Police; Ministry of National Security; Trafficking In Persons; Ministry of Labour and Social Security; Office of the Children's Advocate (ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information ; Institut de planification de la Jamaïque ; ministère du Tourisme ; Bureau des questions de genre ; Institut statistique de la Jamaïque ; Force constabulaire de la Jamaïque ; ministère de la santé ; Agence de protection de l'enfance et des services familiaux ; ministère de la Justice ; ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et de la Pêche ; ministère du Gouvernement local et du Développement communautaire ; Superintendant de la Police ; ministère de la Sécurité nationale ; Traite des personnes ; ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; Bureau de l'avocat des enfants). Des employeurs, des travailleurs et de la société civile : Jamaica Employers' Federation, Jamaica Confederation of Trade Unions, Jamaica Council of Churches, Caribbean Child Development Centre, Council of Voluntary Social Services, Jamaica Teachers' Association; Northern Caribbean University (Fédération des employeurs de la Jamaïque, Confédération des syndicats de la Jamaïque, Conseil des églises de la Jamaïque, Centre de développement de l'enfant des Caraïbes, Conseil des services sociaux bénévoles, Association des enseignants de la Jamaïque, Université des Caraïbes du Nord).

comité a joué le rôle d'organe consultatif au début et à la fin, et a facilité l'identification et la gestion des informations complémentaires.

Le soutien et la volonté politique de l'autorité compétente, ainsi que son engagement à prendre des mesures mesurables et efficaces contre le travail des enfants en reconnaissance de la prévalence du problème, sont considérés comme un **facilitateur** de la mise en œuvre du MIRTE. D'autre part, l'expérience récente de l'équipe

technique de l'Institut de statistique dans la conception et la mise en œuvre de l'enquête sur les jeunes a également joué un rôle pertinent dans le développement du modèle. Leur connaissance qualitative du sujet a facilité la définition des variables et leur expertise en gestion de base de données leur a permis d'exécuter et de valider le MIRTE de manière autonome, avec l'assistance de l'OIT-CEPALC.

Leur expertise en gestion de base de données leur a permis d'exécuter et de valider le MIRTE de manière autonome, avec l'assistance de l'OIT-CEPALC.

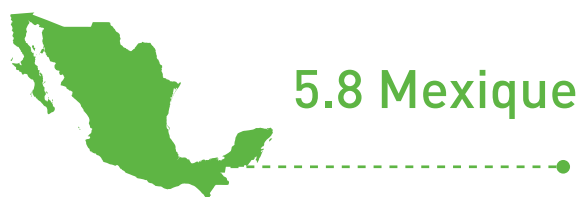
Comme dans la plupart des pays, le rôle de l'OIT-CEPALC et de l'Initiative Régionale pour faciliter le travail de plaidoyer et de sensibilisation semble être pertinent. La volonté de faire de multiples présentations aux autorités d'autres ministères, ainsi que de maintenir une communication claire et fréquente sur le MIRTE, ses objectifs et sa portée, est mise en avant.

Les **difficultés** rencontrées concernent la communication entre les institutions gouvernementales et le manque de connaissance des processus formels de gestion de l'information, ce qui a retardé le processus d'exécution du modèle. Cela est également lié à l'absence de mécanismes institutionnels pour le partage d'informations entre les différents secteurs gouvernementaux et au manque d'expérience en matière de travail intersectoriel.

En tant que **bonnes pratiques**, il y a le processus de validation des résultats du MIRTE avec des données complémentaires collectées au niveau local et la validation par l'Institut des statistiques, tout cela donnant une plus grande crédibilité aux informations fournies par le modèle.

En tant que **résultat**, la Jamaïque dispose de la capacité technique et de tous les intrants nécessaires pour exécuter le modèle par elle-même. En tant que **projections**, les informations du MIRTE pourraient être utilisées pour mettre à jour le Plan Nacional de Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (Plan national de prévention et d'élimination du travail des enfants), dont l'élaboration avait commencé avant la mise en œuvre du modèle. Il est également destiné à être utilisé à moyen et long terme pour la planification des budgets et des actions au niveau local.

À ce jour, la Jamaïque est en train d'analyser les résultats, de préparer les fiches de caractérisation et le rapport technique.



5.8 Mexique

Le Mexique³⁶ a fait partie du groupe de pays pilotes dans la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE) et son expérience a servi de référence pour le reste des pays de l'Initiative Régionale.

La forte prévalence du travail des enfants au Mexique était l'une des **motivations** pour la mise en œuvre du MIRTE. En 2017, les chiffres montraient que 2,3 millions de garçons, filles et adolescents travaillaient dans le pays. En outre, il existait déjà un consensus entre les autorités et les experts sur la nécessité d'articuler les services de l'État pour relever le défi de la réduction du travail des enfants.

La mise en œuvre du MIRTE a été dirigée et coordonnée par la Dirección General de Relaciones Internacionales de la Secretaría del Trabajo y Previsión Social (STPS) (Direction générale des relations internationales du ministère du Travail et de la Sécurité sociale), avec la participation active de la Dirección General de Investigación y Estadísticas del Trabajo (Direction générale de la recherche et des statistiques du travail) du même ministère et de Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI) (Institut national de statistique et de géographie).

L'un des principaux **facilitateurs** dans l'expérience du Mexique a été l'existence et le fonctionnement de la **Comisión Intersecretarial para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil y la Protección de Adolescentes Trabajadores (CITI)**³⁷, (Commission interministérielle pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents), avec un soutien politique élevé et la présence de tous les acteurs concernés pour une approche globale de la question. En effet, la Commission a émergé en 2013 en réponse à la nécessité d'articuler les actions pour lutter contre la persistance du travail des enfants, suite à un précédent diagnostic qui constatait la multiplicité des actions qui existaient dans le pays de manière dispersée.

La Commission **a été le principal mécanisme de coordination intersectorielle pour la mise en œuvre du MIRTE** et a été impliquée tout au long du processus : depuis la décision de le mettre en œuvre, la

36 Les résultats du modèle se trouvent dans les liens suivants : http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichaNacional_Mexico.pdf (fiche nationale) ; http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/ModeloRiesgoTI_FichasFederativas_Mexico.pdf (fiche par états).

37 La Commission est composée des institutions suivantes : Secretaría del Trabajo y Previsión Social (ministère du Travail et de la Protection sociale, qui la présidera) ; Secretaría de Gobernación ; Secretaría de Relaciones Exteriores ; Secretaría de Desarrollo Social ; Secretaría de Economía ; Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación ; Secretaría de Comunicaciones y Transportes ; Secretaría de Educación Pública ; Secretaría de Salud ; Secretaría de Turismo ; Instituto Mexicano del Seguro Social, y Sistema Nacional para el Desarrollo Integral de la Familia (ministère de l'Intérieur ; ministère des Affaires étrangères ; ministère du Développement social ; ministère de l'Économie ; ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation ; ministère des Communications et des Transports ; ministère de l'Éducation publique ; ministère de la Santé ; ministère du Tourisme ; Institut mexicain de sécurité sociale ; et le système national de développement intégral de la famille). Elle implique également les organisations d'employeurs et les organisations syndicales.

définition des variables, la gestion de l'information, la discussion et l'analyse des résultats, ainsi que dans la diffusion au niveau gouvernemental et sous-national, étant donné que la CITI, en tant qu'espace d'articulation et de délibération, est reproduite dans chacun des États du pays. Le fait qu'un organisme intersectoriel, bénéficiant d'un soutien politique de haut niveau, ait été le moteur de la mise en œuvre du MIRTE a donné une légitimité au processus et lui a permis d'avancer dans les délais.

Les **équipes technique** du SPST ont joué un rôle important dans la réussite de la mise en œuvre au Mexique. L'implication de l'équipe des statistiques du travail du ministère du Travail, qui a participé activement en tant que contrepartie technique à la discussion statistique et s'est approprié l'outil, acquérant la capacité de le faire fonctionner seul, a été fondamentale. Le travail de diffusion et de plaidoyer réalisé par le point focal de l'Initiative Régionale est également mis en avant.

Le MIRTE a été largement approuvé et validé par les institutions, ce qui facilite l'utilisation de l'information par les organismes.

La participation et l'accompagnement de l'OIT et de la CEPALC sont apparus comme un élément **facilitateur** du plaidoyer, associés à la légitimité des deux institutions, qui a généré confiance et soutien.

Parmi les **difficultés**, le changement de gouvernement, qui a impliqué, avec les changements d'autorités, des modifications dans l'architecture institutionnelle, les budgets et la disponibilité des ressources humaines. En pratique, cela signifiait un plaidoyer intensif auprès des nouvelles autorités, qui se sont montrées très réceptives, reconnaissant l'importance de l'élimination du travail des enfants dans le pays. Ainsi, malgré le retard dans la mise en œuvre, le changement d'autorités n'a pas entravé la continuité du projet.

En tant que **bonnes pratiques** la mise en œuvre collective du MIRTE est mise en avant, puisque les différents secteurs de l'État qui font partie de la CITI ont été impliqués dans toutes les étapes. Ainsi, le MIRTE a été largement approuvé et validé par les institutions, ce qui facilite l'utilisation de l'information par les organismes. Il ressort également le processus de diffusion ciblée qui a été mené avec le ministère du Travail de chaque État, auxquels le formulaire et la carte ont été remis en format physique, en leur expliquant le processus et les résultats. En plus de cette diffusion, les résultats sont accessibles au public. Enfin, l'expérience du Mexique a servi de guide pour d'autres pays, en partageant les leçons apprises et les façons de faire, ce qui les a motivés à mettre en œuvre le MIRTE.

Comme **résultat**, le Mexique dispose de la capacité technique pour exécuter le modèle par lui-même. En effet, l'équipe des statistiques du travail a exécuté le modèle à l'envers, c'est-à-dire avec les anciennes données, et attend les nouvelles données de l'enquête sur le travail des enfants pour le mettre à jour. Cela permet de réfléchir à la durabilité du MIRTE dans le pays, compte tenu des connaissances qui existent sur le modèle dans divers secteurs gouvernementaux liés au travail des enfants. De même, le MIRTE apparaît comme l'une des actions prioritaires à poursuivre dans les

documents générés lors du changement d'administration. Un autre résultat du processus est qu'une approche préventive du travail des enfants a été établie comme consensus entre les institutions.

Le Mexique a également été un pionnier dans la mise en œuvre de la phase II du MIRTE, qui a déjà été mise en œuvre dans les municipalités de Tuxtla Gutiérrez (État de Chiapas) ; Villa Victoria (État de Mexico) et, actuellement, à Tapachula (État de Chiapas), où une approche de la migration et du travail des enfants a été incorporée en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En tant que **projection**, il est noté que plusieurs États ont manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre de la phase II.



5.9 Pérou

Le Pérou a fait partie du groupe de pays pilotes dans la mise en œuvre du Modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE). Le MIRTE apparaît comme une bonne alternative au manque de statistiques sur le travail des enfants au niveau local, ce qui motive son application dans le pays. Le MIRTE est également aligné sur la nécessité de décentraliser la politique en matière de travail des enfants dans le pays et d'articuler les actions de manière décentralisée pour compléter le budget national limité alloué à la mise en œuvre de la Estrategia Nacional para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (ENPETI) 2012-2021 (Stratégie nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants). Enfin, le Pérou, en tant que pays pionnier de l'Alliance 8.7³⁸, s'est engagé à mettre en œuvre le MIRTE et à le relier à la prise de décision en matière de politique publique sur la prévention et l'élimination du travail des enfants au niveau des gouvernements locaux.

La mise en œuvre du modèle a été dirigée et coordonnée par l'équipe du travail des enfants de la Dirección General de Derechos Fundamentales y Seguridad y Salud en el Trabajo (Direction générale des droits fondamentaux et de la santé et de la sécurité au travail) du Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo (ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi). L'Instituto Nacional de Estadística e Informática (Institut national de la statistique et de l'informatique) a participé activement, en fournissant des informations provenant de l'enquête nationale sur les ménages (ENAH0) et des recensements nationaux de 2017.

38 L'Alliance 8.7 est une initiative mondiale visant à coordonner les actions pour accélérer la réalisation de la Cible 8.7 des Objectifs de développement durable, qui vise à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Le Comité Directivo Nacional para la Prevención y Erradicación del Trabajo Infantil (CPETI)³⁹ (Comité directeur national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants) a été le principal **mécanisme de coordination interinstitutionnelle pour la mise en œuvre du MIRTE** et a été impliqué tout au long du processus, principalement dans la définition des variables et la gestion de l'information, ainsi que dans le soutien et la validation du processus.

L'urgence pour le pays de disposer d'un instrument de ciblage pour soutenir la mise en œuvre des actions décentralisées est considérée comme un **facilitateur** de l'expérience. Ceci, ainsi que les engagements d'appartenance à l'Initiative Régionale, ainsi qu'à l'Alliance 8.7, exige une plus grande responsabilité des pays dans la réduction du travail des enfants, conduisant à une plus grande ouverture et disponibilité de la part des institutions pour la mise en œuvre du MIRTE.

Dans le même ordre d'idées, le fait que le MIRTE ait été promu par l'Initiative Régionale, qui bénéficie également du leadership de l'OIT et du soutien de la CEPALC, lui a conféré une légitimité et une crédibilité qui ont facilité l'adhésion des autorités politiques et le travail de plaidoyer. Un autre élément important est que, dans le cas du Pérou, le Director General de Derechos Fundamentales (directeur général des droits fondamentaux) lui-même est le point focal de l'initiative Régionale, de sorte que les propositions qui en émanent ont le soutien d'une autorité. En ce sens, le travail de plaidoyer n'incombe pas aux experts techniques, ce qui facilite le travail.

Enfin, l'engagement et les connaissances de l'équipe de l'INEI en matière de travail des enfants sont mentionnés. Dans le pays, il existe une relation de travail antérieure entre le ministère du Travail et les équipes de l'INEI, ce qui a facilité la mise en œuvre de ce nouveau projet.

Les **difficultés** rencontrées dans le processus sont principalement liées à la disponibilité des informations. Le pays dispose d'informations précieuses provenant des registres administratifs, mais

39 Le Comité directeur national est composé des institutions suivantes : Ministerio de Trabajo; Ministerio de Justicia; Ministerio del Interior; Ministerio de Vivienda; Ministerio de Educación; Ministerio de la Mujer y Poblaciones Vulnerables; Ministerio de Salud; Ministerio de Agricultura; Ministerio de Energía y Minas; Ministerio de Comercio Exterior; Ministerio de Economía y Finanzas; Poder Judicial; Ministerio Público; Gobiernos regionales; Instituto Nacional de Estadística e Informática; Asociación de Municipios del Perú (ministère du Travail ; ministère de la Justice ; ministère de l'Intérieur ; ministère du Logement ; ministère de l'Éducation ; ministère des Femmes et des Populations vulnérables ; ministère de la Santé ; ministère de l'Agriculture ; ministère de l'Énergie et des Mines ; ministère du Commerce extérieur ; ministère de l'Économie et des Finances ; Pouvoir judiciaire ; Ministère public ; gouvernements régionaux ; Institut national des statistiques et de l'informatique ; Association des municipalités du Pérou). Organisations d'employeurs : Asociación de exportadores; Confederación Nacional de Instituciones Empresariales Privadas; Sociedad Nacional de Industrias; Asociación de Pequeños y Medianos Empresarios Industriales del Perú; Trabajadores (Association des exportateurs ; Confédération nationale des institutions commerciales privées ; Société nationale des industries ; Association des petits et moyens entrepreneurs industriels du Pérou). Organisations de travailleurs : Confederación General de Trabajadores del Perú; Confederación Unitaria de Trabajadores del Perú; Central Autónoma de Trabajadores del Perú; Confederación de Trabajadores del Perú (Confédération générale des travailleurs du Pérou ; Confédération unitaire des travailleurs du Pérou ; Central autonome des travailleurs du Pérou, Confédération des travailleurs du Pérou). Invités internationaux : OIT ; OPS ; l'UNICEF ; JICA ; AECID ; la coopération allemande. Invités nationaux : Red por un futuro sin trabajo infantil; ISAT; GIN; Marcha Global contra el Trabajo Infantil. (Réseau pour un avenir sans travail des enfants ; ISAT ; GIN ; Marche mondiale contre le travail des enfants).

elles sont dispersées entre différents ministères, et la manière dont chaque institution les enregistre limite l'utilisation des données.

En tant que **bonnes pratiques** l'implication précoce du niveau sous-national est mise en avant. Les résultats du MIRTE ont été présentés aux équipes régionales du ministère du Travail à trois reprises, ce qui a permis de lever des doutes, de promouvoir l'appropriation de l'outil auprès des autorités locales et d'encourager l'utilisation des informations en toute confiance pour le développement d'actions de prévention et d'élimination du travail des enfants. En outre, des réunions ont été organisées avec les commissions régionales afin de valider les recommandations politiques identifiées dans les fiches de caractérisation.

En tant que **résultats**, les informations du MIRTE ont été publiées sur la plateforme MIDIStrito (Mon district), qui héberge des informations statistiques au niveau sous-national dans différents domaines du bien-être et qui est utilisée pour la prise de décision locale par les autorités.

En outre, cet outil a été relié au Modelo Municipal de Detección y Erradicación del Trabajo Infantil (modèle municipal de détection et d'élimination du travail des enfants) qui est en cours de validation). Le modèle municipal vise à inclure dans le travail de l'inspection municipale l'approche de la prévention et de l'élimination du travail des enfants en tant que mécanisme permettant de relier les responsabilités d'entités telles que le Ministerio Público, la Defensoría Municipal del Niño y del Adolescente (DEMUNA), la Policía Nacional del Perú y la Superintendencia Nacional de Fiscalización Nacional (SUNAFIL) (Ministère public, le bureau du médiateur municipal pour les enfants et les adolescents, la police nationale du Pérou et la surintendance nationale de l'inspection du travail) dans le traitement des cas de travail des enfants. En ce sens, l'identification du risque de travail des enfants dans un district particulier sera un moyen d'établir l'urgence et d'appeler à l'action.

Enfin, des pressions ont été exercées sur le ministère de l'Agriculture pour qu'il inclue des questions sur le travail des enfants dans la prochaine enquête agricole nationale.

Dans le pays, il existe une relation de travail antérieure entre le ministère du Travail et les équipes de l'INEI, ce qui a facilité la mise en œuvre de ce nouveau projet.

**Initiative régionale Amérique latine
et les Caraïbes sans travail des enfants**

www.iniciativa2025alc.org
iniciativaregional@ilo.org

Organisation internationale du travail (OIT)

www.ilo.org/travaildesenfants
sirti_oit@ilo.org

**Commission économique pour
l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)**

Division du développement social
www.cepal.org/en/work-areas/social-development



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



JUNTA DE ANDALUCÍA
PROGRAMA DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL



Le financement de l'impression de cette publication est assuré par le ministère du Travail des États-Unis dans le cadre de l'accord de coopération numéro IL-30147-16-75-K-11 (projet MAP16). 100% du coût total du projet MAP16 est financé par des fonds fédéraux, pour un total de 22,4 millions de dollars. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Département du travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.